



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
24 septembre 2013
Français
Original : anglais, français et
espagnol

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

Douzième session

Windhoek (Namibie), 17-26 septembre 2013

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

Amélioration des procédures de communication des informations ainsi que de la qualité et de la présentation des rapports à soumettre à la Conférence des Parties:

Examen du rapport d'ensemble sur le quatrième cycle d'établissement de rapports et d'examen

Amélioration des procédures de communication des informations ainsi que de la qualité et de la présentation des rapports à soumettre à la Conférence des Parties: Examen du rapport d'ensemble sur le quatrième cycle d'établissement de rapports et d'examen

Rapport du Secrétaire exécutif

Résumé

Le présent document comprend une évaluation du quatrième processus d'établissement de rapports et d'examen, préparée en réponse à la décision 14/COP.10.

Cette évaluation résulte de l'analyse des rapports, analyses, études et évaluations existants relatifs au processus d'établissement de rapports et d'examen, des informations et données statistiques disponibles au secrétariat ainsi que des observations formulées par les Parties et les autres entités concernées au cours du quatrième cycle actuel de présentation des rapports (2010–2011 et 2012–2013).

Les parties voudront peut-être prendre en considération les conclusions et les recommandations du présent rapport pour décider des adaptations éventuelles à apporter au processus actuel d'établissement de rapports et d'examen prévu au titre de la Convention.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction, contexte et méthodologie	1–23	3
A. Mandat législatif	1–2	3
B. Contexte	3–22	3
C. Portée et méthodologie du rapport	23	6
II. Processus de présentation de rapports	24–63	6
A. Éléments de la présentation des rapports	24–50	6
B. Aspects techniques de la présentation de rapports	51–57	12
C. Aspects organisationnels de la présentation de rapports	58–63	13
III. Problèmes importants pour différentes entités en matière de présentation de rapports	64–82	16
A. Présentation de rapports nationaux	64–75	16
B. Rapports régionaux et sous-régionaux	76–79	20
C. Présentation de rapports par les agences des Nations Unies/organisations intergouvernementales, le Fonds pour l'environnement mondial et les organisations de la société civile.....	80–82	22
D. Présentation de rapports par des organes de la Convention	-	23
IV. Conclusions et recommandations	83–118	24
A. L'établissement de rapports, instrument de suivi à l'appui de la planification nationale.....	83–88	24
B. Investir dans un capital d'informations.....	89–92	25
C. Des informations fiables comme condition préalable pour prendre des décisions basées sur des faits	93–100	25
D. Limites de l'analyse actuelle des flux financiers	101–104	26
E. Avantages de la présentation de rapports en ligne	105–109	27
F. Besoin de simplification	110–112	28
G. Suivi des impacts de la mise en œuvre de la Convention	113–116	28
H. Conclusions finales	117–118	29
 Annexes		
I. Overview of assessment criteria.....		30
II. Text boxes		34
III. Tables and figures		37
IV. List of adopted indicators and targets and their current status		42

I. Introduction, contexte et méthodologie

A. Mandat législatif

1. Par sa décision 14/COP.10, la Conférence des Parties (COP) a prié le Secrétaire exécutif de présenter à la douzième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) un rapport global sur le quatrième processus d'établissement de rapports et d'examen, et notamment sur ses procédures et résultats, les besoins en ressources humaines et financières ainsi que les leçons tirées de l'expérience et les observations fournies dans leurs rapports par les Parties et les autres entités concernées.

2. Le présent document s'appuie sur l'analyse commandée par le secrétariat à des consultants externes. En raison des contraintes de temps, cette analyse a revêtu la forme d'une étude sur documents réalisée à partir de rapports, d'analyses, d'études et d'évaluations préalables relatifs au processus d'établissement de rapports et d'examen, d'informations et de données statistiques disponibles au secrétariat ainsi que d'observations formulées par les Parties et les autres entités concernées au cours du quatrième cycle de présentation de rapports (2010–2011 et 2012–2013).

B. Contexte

1. Dispositions relatives aux rapports dans la Convention

3. Conformément à l'article 26 de la Convention, chaque partie est tenue de communiquer à la COP des rapports sur les mesures qu'elle a prises en vue de la mise en œuvre de la Convention. En particulier, les pays Parties touchés doivent fournir une description de leurs stratégies et priorités pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse, ainsi qu'une description détaillée des programmes d'action nationaux (PAN) et de leur mise en œuvre, pour autant qu'ils en aient instauré. Les pays développés Parties sont tenus de rendre compte des mesures qu'ils ont prises pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'action, et notamment de communiquer des informations sur les ressources financières qu'ils ont fournies ou qu'ils fournissent au titre de la Convention. Tout groupe de pays Parties touchés peut effectuer une communication conjointe sur les mesures prises aux niveaux sous-régional et/ou régional dans le cadre de programmes d'action.

2. Des rapports descriptifs aux rapports quantitatifs fondés sur des indicateurs

4. L'établissement de rapports au titre de la Convention a démarré en 1999 et à ce jour, quatre cycles de présentation de rapports ont été achevés (1999, 2002, 2004 et 2010–2012).

5. Le système de présentation des rapports utilisé au cours des trois premiers cycles exploitait les données qualitatives fournies par les Parties sur les activités et les progrès réalisés au niveau national comme la principale source d'information sur la mise en œuvre de la Convention. Ces rapports se sont avérés dans une certaine mesure utiles pour évaluer la capacité de chaque pays à répondre au problème de la désertification, mais rendaient impossible la comparaison des résultats entre différentes régions et périodes.

6. Des progrès dans le suivi plus systématique de la mise en œuvre de la Convention se sont fait jour en 2001 avec la mise en place du CRIC. Toutefois, ce n'est qu'en 2007 qu'un examen systématique de la mise en œuvre de la Convention est devenu possible, avec l'adoption du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la

Convention (2008-2018) (La Stratégie). Le système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS) et ses outils méthodologiques (indicateurs de performance et d'impact) ainsi que les nouveaux termes de référence du CRIC adoptés par la COP en 2009 ont ouvert la voie à une évaluation quantitative des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention et à une prise de décision fondée sur des faits par ses organes directeurs.

7. Les Parties et autres entités concernées sont tenues de présenter tous les deux ans des rapports établis en fonction d'indicateurs de performance et tous les quatre ans des rapports établis en fonction d'indicateurs d'impact. Cela permet au CRIC de réaliser tous les quatre ans une évaluation exhaustive de la mise en œuvre, dont la première (lors de la onzième session du CRIC [CRIC 11] en 2013) comprenait une analyse des tendances visant à réaliser les objectifs opérationnels (OO) à l'échelle mondiale, et une évaluation de base des objectifs stratégiques (OS) et de leurs indicateurs d'impact.

8. Au titre des dispositions actuelles en matière d'établissement de rapports et d'examen, la deuxième évaluation complète devrait avoir lieu en 2017, avec pour objectif de fournir à la COP suffisamment de matière pour qu'elle puisse prendre une décision éclairée sur un éventuel second mandat de La Stratégie.

3. Adaptations dans le processus d'établissement de rapports

9. L'évaluation de la mise en œuvre de la Convention repose sur l'examen des indicateurs des objectifs stratégiques (SO) et opérationnels (OO) ainsi que d'autres informations pertinentes. Alors que les progrès dans la mise en œuvre de La Stratégie sont mesurés en fonction des indicateurs de performances et de leurs visées globales, aucune cible n'a été identifiée en ce qui concerne les objectifs stratégiques et leurs indicateurs d'impact. Une liste des cibles et des indicateurs présentement en vigueur ainsi que leur statut actuel figure à l'annexe IV.

10. La COP a demandé au secrétariat, conjointement avec le Mécanisme mondial (MM), de recourir à un processus itératif en vue d'élaborer des propositions devant être examinées lors des prochaines sessions de la COP - à compter des dixième et onzième - afin d'affiner l'ensemble des indicateurs de performance et d'impact ainsi que les méthodes qui leur sont associées (décision 13/COP 9).

11. La COP a également prié le CRIC d'examiner les progrès réalisés au cours de ce processus itératif durant ses réunions en 2010 et 2013, et de recommander un ensemble minimum d'indicateurs de performance pour examen lors de la onzième session de la COP (COP 11) en 2013.

12. Le Comité de la science et de la technologie (CST) a été mandaté pour fournir des avis sur la meilleure manière d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 lors de ses réunions et pour recommander un ensemble minimum d'indicateurs d'impact pour examen lors de la Conférence des Parties à sa onzième session (décision 17/COP.9). Dans ce contexte, un processus d'examen scientifique par les pairs visant à affiner les indicateurs d'impact a été mené entre septembre 2010 et mai 2011, et le Groupe consultatif d'experts techniques pour le raffinement des indicateurs d'impact (AGTE) a été instauré par la COP lors de sa dixième session en 2011, et chargé de la poursuite de la contribution participative itérative de la communauté scientifique à l'affinement des indicateurs d'impact ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des impacts (décision 19/COP.10). Les recommandations de l'AGTE ont été émises en juin 2013.

13. Dans le même temps, l'évaluation indépendante à mi-parcours de La Stratégie (à réaliser par la COP lors de sa onzième session en 2013) offre également la possibilité

d'introduire des changements plus importants dans les processus de préparation aussi bien que d'examen des rapports.

4. Transition de la qualité à la quantité

14. La mise en œuvre du nouveau système d'établissement de rapports et d'examen a demandé un certain nombre de changements méthodologiques, organisationnels et procéduraux qui ont initialement fait l'objet de discussions par les Parties lors de la septième session du CRIC, et ont été mis en œuvre peu après que les décisions stratégiques aient été prises par la COP lors de sa neuvième session (décisions 11/COP.9, 12/COP.9 et 13/COP.9). Ces changements ne portaient pas seulement sur le format des rapports, mais également sur les obligations de toutes les entités concernées en matière d'établissement de rapports, afin de pouvoir compter sur un ensemble intégré d'informations et de données pour réaliser l'examen global qui a été confié au CRIC.

15. En conséquence, et afin de faciliter la présentation et l'examen des rapports conformément au nouveau système, un certain nombre de produits et de services ont été mis à la disposition des Parties et des autres entités concernées au début de l'année 2010, afin de se préparer à la première phase du quatrième cycle d'établissement de rapports et d'examen.

16. Les produits comprenaient des modèles de rapports, des lignes directrices et un glossaire, tandis que les services comprenaient la création d'une plateforme en ligne pour l'établissement des rapports ainsi que la formation des entités concernées à la compilation des données nécessaires suivie de leur présentation au CRIC.

17. Une formation et une assistance technique ont été proposées en 2010 par le biais de 14 centres de référence sous-régionaux et régionaux. Ces activités ont été développées dans le contexte d'un projet conjoint du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en 2010-2011, qui visait à aider les pays Parties touchés à se conformer aux nouvelles obligations d'établissement de rapports (le projet PRAIS).

18. Afin de faciliter l'interprétation et l'analyse des informations fournies par les différentes entités concernées, le secrétariat a également développé un cadre d'évaluation analytique en 2010. Ce cadre a été révisé à la suite de la mise au point des indicateurs et des outils destinés à l'établissement de rapports.

19. Un exercice pilote de suivi des indicateurs d'impact pour les objectifs stratégiques 1, 2 et 3 impliquant onze pays Parties touchés a été mené en 2011, et a abouti à la finalisation de modèles pertinents pour la présentation de rapports en 2012. Les modèles de rapports sur les indicateurs de performance ont été améliorés en 2012 sur la base des résultats des rapports de 2010 et des réactions des entités concernées.

20. L'établissement de rapports financiers repose sur un format standard en la matière (l'Annexe financière type [AFT]) utilisé par les pays Parties touchés et leurs partenaires de développement. Les progrès accomplis en matière d'utilisation des ressources disponibles et de mise en œuvre des programmes et des projets contribuant aux objectifs de la Convention sont vérifiés au moyen des fiches de programme et de projet (FPP), qui fournissent des informations détaillées sur chaque programme ou projet conçu, entrepris ou réalisé au cours de la période d'établissement des rapports.

21. Dans le même temps, la compilation et la diffusion des meilleures pratiques, qui ne portent que sur l'un des sept sujets thématiques liées à ces dernières, ont suscité chez les Parties un certain nombre de commentaires et de recommandations qui sont abondamment traités dans la documentation préparée par le secrétariat à ce sujet.

22. Tandis que l'accent a surtout été mis sur l'évaluation de la mise en œuvre et les ajustements nécessaires, l'examen des résultats obtenus par les institutions de la Convention et les organes subsidiaires a suscité moins d'intérêt. À l'heure actuelle, l'évaluation et le suivi des résultats et de l'efficacité du CRIC ne sont pas conduits par le comité comme La Stratégie le prévoit, et seront abordés pour la première fois par la COP dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de La Stratégie, qui doit intervenir lors de la Conférence des Parties à sa onzième session.

C. Portée et méthodologie du rapport

23. Ce rapport présente une évaluation du système d'établissement de rapports et d'examen en fonction de quatre critères d'examen principaux :¹

(a) Pertinence : dans quelle mesure le système d'établissement de rapports et d'examen répond-il aux objectifs de La Stratégie et se trouve-t-il adapté aux besoins, priorités et politiques des Parties et autres parties prenantes ?

(b) Efficacité : dans quelle mesure les activités d'établissement de rapports et d'examen favorisent-elles la réalisation des objectifs de La Stratégie ?

(c) Effet concret : dans quelle mesure les ressources/apports (mesurés en termes de ressources humaines et financières et de temps) investis dans l'établissement de rapports et d'examen ont-ils produit les résultats escomptés ?

(d) Participation : dans quelle mesure les Parties et autres parties prenantes sont-elles activement impliquées dans les processus d'établissement de rapports et d'examen ?

II. Processus de présentation de rapports

A. Éléments de la présentation des rapports

1. Évaluation de questions soulevées par les objectifs stratégiques et opérationnels, les indicateurs d'impact et de performances et les cibles qui leur sont associées

Les indicateurs et cibles répondent-ils aux visées d'ensemble de La Stratégie, à ses objectifs stratégiques et opérationnel ainsi qu'aux politiques, priorités et besoins des Parties en matière de désertification/dégradation des sols et de sécheresse ?

Oui. En général, les indicateurs et les cibles répondent aux visées d'ensemble de La Stratégie, à ses cibles et objectifs ainsi qu'aux besoins, priorités et politiques des Parties. Cependant, des ajustements seraient nécessaires pour en améliorer la pertinence.

24. À l'heure actuelle, les facteurs limitants sont notamment les suivants :

(a) L'absence de méthodologie commune et exploitable pour délimiter les zones touchées par rapport aux indicateurs des objectifs stratégiques 1 à 3 ;

(b) La complexité de la relation entre les indicateurs d'impact des objectifs stratégiques 1 à 3 et la mise en œuvre de la Convention, dans la mesure où les impacts identifiés peuvent avoir différentes causes. Ainsi, la pauvreté peut être déterminée par bien d'autres facteurs que la désertification ;

¹ Pour en savoir plus sur les critères d'évaluation, cf. l'annexe I.

(c) Les progrès réalisés par rapport à l'objectif stratégique 3 ne peuvent pas être mesurés du fait que les indicateurs d'impact n'ont pas été définis ;

(d) Les indicateurs de l'objectif stratégique 4 et les données sur les flux financiers représentent un lourd fardeau pour les pays Parties et auraient donc besoin d'être clarifiés et simplifiés ;

(e) L'établissement de rapports en fonction d'indicateurs de performance demande des ressources considérables pour collecter et analyser les données ;

(f) La relation entre les objectifs opérationnels, les objectifs stratégiques et les indicateurs associés n'est pas clairement définie.

Les indicateurs et les cibles tels qu'ils sont actuellement définis constituent-ils un bon moyen de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de La Stratégie ?

Oui. L'utilisation d'indicateurs s'est révélée être un outil efficace pour mesurer les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs et des cibles définis dans les programmes aux niveaux nationaux et internationaux. L'interprétation des tendances des indicateurs pourrait être améliorée.

25. L'utilisation d'indicateurs requiert la définition de cadres d'interprétation cohérents reliant les tendances des variables/indicateurs principaux aux progrès réalisés. Quoique aucun cadre d'interprétation de ce type n'ait encore été défini, ce serait particulièrement utile pour interpréter les tendances des indicateurs d'impact.

26. Les Parties ont adopté provisoirement un ensemble de cibles pour les objectifs opérationnels dans le dessein de déterminer si des réussites peuvent être enregistrées à l'échelle mondiale. En dépit de contraintes méthodologiques, les cibles et les analyses tendanciennes portant sur leur atteinte sont devenus des outils essentiels pour mesurer les réussites et identifier les obstacles à la mise en œuvre de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CLD). Sans cibles, une analyse à l'échelle mondiale serait moins focalisée. Il serait donc souhaitable d'adopter également des cibles quantitatives pour les indicateurs d'impact.

Les indicateurs et cibles tels qu'ils sont actuellement définis ont-ils atteint leur objectif de fournir une bonne base à l'évaluation quantifiable de la réalisation des objectifs définis dans la Convention et La Stratégie ?

Oui, largement. L'approche basée sur les indicateurs adoptée lors du quatrième cycle d'établissement de rapports fournit une bonne base pour quantifier les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention. Cependant, les outils d'évaluation peuvent être améliorés.

27. Le cadre analytique des indicateurs d'impact et de performance élaborés par le secrétariat constitue une avancée considérable par rapport à l'approche utilisée lors des trois premiers cycles d'établissement de rapports.

28. D'un autre côté, les informations soumises dans le cadre de la nouvelle approche sont majoritairement exploitées de manière statique, pour l'analyse préliminaire et la préparation des documents officiels. Cela tient également au fait que le portail PRAIS ne comprend aucun module analytique. L'utilisation des informations pourrait être favorisée par la publication en ligne des résultats de l'analyse ainsi que de fonctions d'analyse dynamiques.

Les Parties et autres parties prenantes sont-elles impliquées dans la définition d'indicateurs et de cibles ?

Oui. Les Parties et autres parties prenantes, y compris les organes de la CLD, les agences des Nations unies, les organisations intergouvernementales (OIG) et la communauté scientifique, sont largement impliquées dans la définition des indicateurs.

29. Jusqu'à 300°experts et 95°pays Parties touchés ont été impliqués dans l'affinement des indicateurs d'impact pour les objectifs stratégiques 1 à 3 (cf. annexe III, tableau 1, et les sections suivantes pour en savoir plus sur le processus d'affinement).

30. En outre, un processus de perfectionnement des indicateurs de performance pourrait être envisagé afin d'améliorer les possibilités, pour les Parties et les autres parties prenantes, d'être impliquées dans le prochain cycle d'établissement de rapports. Toutefois, il convient de tenir compte des contraintes de temps susceptibles d'avoir une influence sur le calendrier des réunions officielles, et notamment de la réunion intersession du CRIC prévue pour 2014. De fait, un système de rétroactions élaboré pour que les Parties puissent commenter le perfectionnement des modèles de rapport et y contribuer pourrait avoir pour effet de repousser à 2015 la treizième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC). Le secrétariat pourrait se voir demander d'élaborer à l'intention des parties différents scénarios de perfectionnement sur la manière d'impliquer ces dernières dans l'affinement des indicateurs de résultats, dont la publication est prévue pour 2014.

2. Format et modèles de rapport

Le format et les modèles de rapport actuels sont-ils adaptés à l'établissement de rapports sur les indicateurs et objectifs tels qu'ils sont actuellement définis ?

Oui, mais des améliorations seraient nécessaires pour les simplifier davantage, comme le réclament fréquemment les Parties et autres parties prenantes.

31. Le format de modèles actuel est assez statique et comporte beaucoup de texte accompagné d'explications qui compliquent la compilation des rapports. Ce texte explicatif pourrait être supprimé des modèles et publié en ligne en exploitant les possibilités de la plateforme PRAIS.

32. Les Parties ont également demandé des modifications du format employé pour l'établissement des rapports afin de pouvoir utiliser ces derniers comme moyen de communication, de plaidoyer, de sensibilisation et de prise de décision à l'échelle nationale.

33. Les plans actuels visant à réaménager le portail PRAIS résoudraient la plupart des problèmes rencontrés. Par ailleurs, le portail révisé devrait mettre les fonctions d'analyse et d'établissement de rapports en ligne à la disposition des pays Parties et autres parties prenantes, pour les aider à répondre à leurs besoins spécifiques.

Le format et les modèles de rapport ont-ils contribué à es améliorer l'établissement des rapports par les Parties et autres parties prenantes ?

Oui. Le format de rapport actuel permet une collecte systématique des données et une analyse quantitative.

34. Les modèles de rapport précédents étaient descriptifs et ne suivaient aucun modèle particulier, ce qui ne permettait pas de mesurer les progrès accomplis et d'effectuer des comparaisons entre les pays et les cycles d'établissement de rapports.

35. Les ajustements apportés aux modèles de rapport conformément aux demandes des Parties ont peut-être eu une influence - quoique limitée – sur la comparabilité des données dans le temps.

36. Il serait judicieux d'améliorer la fonctionnalité du portail PRAIS pour permettre aux Parties et aux autres entités chargées d'établir des rapports d'avoir accès aux données déjà publiées en ligne dans le modèle de rapport, afin de minimiser les aberrations statistiques et les difficultés méthodologiques dans la collecte et le traitement des données au niveau national.

Dans quelle mesure la fourniture de modèles a-t-elle été efficace pour l'établissement des rapports ?

La préparation et le perfectionnement d'outils d'établissement de rapports est un processus lent, qui se poursuit toujours. De manière générale, ce perfectionnement, y compris celui des modèles, mobilise beaucoup de ressources et de temps (cf. les statistiques des ressources à l'annexe III, tableau 1).

37. Avant le lancement de PRAIS, les indicateurs de performance ont été consolidés pour réduire le nombre des indicateurs. Un exercice pilote et un examen scientifique ont été réalisés en vue d'affiner les modèles pour les indicateurs d'impact des objectifs stratégiques 1, 2 et 3.

38. Pour décider dans quelle mesure le perfectionnement des modèles et des lignes directrices est nécessaire, les Parties doivent avoir conscience des ressources humaines et financières nécessaires pour mener à bien cette tâche. A l'heure actuelle, plusieurs modèles destinés à plusieurs entités chargées d'établir des rapports doivent être perfectionnés de manière cohérente en vue de la prochaine phase d'établissement de rapports, prévue pour 2014. Le personnel du secrétariat, y compris les experts externes recrutés en soutien, est extrêmement limité et peut avoir une incidence sur les délais d'établissement des rapports et la manière dont le CRIC pourrait être chargé d'examiner les informations.

Le format et les modèles de rapport ont-ils favorisé un accroissement du nombre de rapports par les Parties et autres parties prenantes ?

C'est difficile à dire à ce stade, puisqu'on ne peut comparer que deux phases d'établissement de rapports et que l'introduction du nouveau système a été progressive. Sans compter que ce système a besoin de temps avant d'être entièrement mis en œuvre.

39. Les taux d'établissement de rapports, tels qu'ils ont été mesurés par un certain nombre de Parties concernées, ont diminué entre la première et la seconde phase du quatrième cycle. C'est toutefois peut-être là une conséquence de nombreux autres facteurs, tels que les contraintes de temps, la diminution des fonds alloués et/ou des retards de versement et l'absence d'un programme de formation spécifique au cours de la seconde phase, comme les Parties l'ont elles-mêmes indiqué. Cf. l'annexe III, tableau 2, pour les statistiques sur la présentation de rapports.

40. D'un autre côté, plusieurs pays ont soumis leurs rapports après la date butoir officielle et, au moment de la rédaction du présent document, les informations fournies n'ont pas encore été analysées. Outre les taux d'établissement des rapports, l'augmentation de ces derniers doit aussi être mesurée par les pays pour lesquels des données sont disponibles sur une question/un indicateur particulier.

3. Le processus itératif

Des activités adaptées ont-elles été entreprises pour améliorer le format et les modèles de rapport ?

Oui, dans une large mesure. Un certain nombre d'activités ont été entreprises dans le cadre du processus itératif pour améliorer les outils d'établissement de rapports. Toutefois, des travaux plus poussés seraient nécessaires pour les simplifier davantage et améliorer la cohérence entre les modèles de différentes entités chargées d'établir des rapports, ainsi que pour améliorer les outils d'établissement de rapports en ligne.

41. Les activités entreprises comprennent des mises à niveau ainsi que l'ajout de nouvelles fonctionnalités aux outils d'établissement de rapports, y compris des modèles révisés ou nouveaux, une nouvelle mise en page pour simplifier le processus, des fonctionnalités pour réduire le besoin d'assistance technique et une version hors ligne pour faciliter la collecte des données et leurs compilation au niveau national. Pour en savoir plus sur le processus itératif destiné aux indicateurs d'impact, cf. l'annexe III, tableau 1.

Les retours qui nous sont parvenus sur la nécessité d'améliorer / de simplifier le format et les modèles de rapport ont-ils été pris en compte dans les directives et les modèles révisés ?

Oui.

42. En ce qui concerne les indicateurs de performance, le format d'établissement des rapports a été simplifié, et les directives en matière de collecte des données élaborées en fonction des rétroactions du cycle d'établissement de rapports de 2010. Les commentaires reçus au cours du cycle d'établissement de rapports de 2012 suggèrent qu'il conviendrait de simplifier davantage (cf. section ci-après).

43. Davantage de simplification et une efficacité accrue des outils d'établissement de rapports passent également par l'amélioration de l'établissement de rapports en ligne et du portail PRAIS en fonction des critères décrits dans l'étude commandée par le secrétariat (cf. la section ci-après sur les éléments techniques pour en savoir plus).

Difficultés à présenter des rapports sur des indicateurs spécifiques

D'après les réactions des entités concernées lors de la seconde phase du quatrième cycle d'établissement de rapports à travers l'évaluation des critères e-SMART (économiques, spécifiques mesurables, réalisables, pertinents, limités dans le temps) des indicateurs, les principales difficultés consistent dans (1) le caractère mesurable des indicateurs pour l'objectif opérationnel 1, en particulier de l'indicateur CONS-O-1 sur le nombre d'activités d'informations ; (2) les problèmes tenant aux deux indicateurs d'impact obligatoires pour les objectifs stratégiques 1^o et 2^o (en particulier les coûts élevés de collecte et de traitement des données, le manque de méthodologies de référence pour les mesurer et les difficultés à interpréter les tendances) ; et (3) la spécificité des quatre indicateurs d'impact pour mesurer l'objectif stratégique^o4.

44. Cette analyse résulte d'une évaluation réalisée en 2012, conformément aux dispositions pertinentes sur le processus itératif. Cette dernière, axée sur les critères e-SMART utilisés pour élaborer les indicateurs, comportait 16^o indicateurs de performance, les deux indicateurs d'impact obligatoires pour les objectifs stratégiques 1^o et 3^o et quatre indicateurs d'impact pour l'objectif stratégique^o4. Les résultats figurent dans l'encadré 1 de l'annexe II. D'autres détails sont abordés dans les sections correspondantes portant sur les rapports nationaux et sous-régionaux.

45. Par ailleurs, les pays Parties développés ont fait état des difficultés qu'elles éprouvent avec la compilation de l'annexe financière type et des fiches de programme et de projet. De plus amples informations figurent dans la section sur l'établissement de rapports à l'échelle nationale.

Des progrès manifestes peuvent-ils être identifiés en termes de qualité et de quantité des informations fournies dans les rapports ?

C'est difficile à dire, dans la mesure où il n'existe pas d'outil quantitatif à même de mesurer la qualité des données. Les problèmes de qualité des données qui ont été constatés tiennent surtout à l'utilisation de différentes unités de mesure et aux différentes interprétations de questions spécifiques. De plus, quelques entités chargées d'établir des rapports ont donné des réponses incohérentes et parfois contradictoires au cours des deux phases d'établissement de rapports.

46. Une discussion rapide sur les problèmes de qualité est présentée dans la section relative aux rapports nationaux. Les statistiques détaillées sur un certain nombre de pays présentant des rapports pour chaque indicateur (exhaustivité des rapports) ne sont pas disponibles.

47. La qualité peut être améliorée en complétant les directives, en proposant des formations et en incluant des procédures de contrôle de la qualité dans le portail PRAIS.

Dans quelle mesure le processus d'affinement des indicateurs d'impact a-t-il été efficace ?

Ce processus a été lent, en partie du fait de la nécessité d'impliquer un certain nombre de parties prenantes, et il n'est pas encore achevé à ce jour.

48. Les ressources nécessaires à l'amélioration des indicateurs pour les objectifs stratégiques 1^o à 3 et les outils d'établissement de rapports associés sont résumés à l'annexe III, tableau 1.

49. Le processus exhaustif de définition et d'affinement des indicateurs d'impact a donné naissance à une série d'indicateurs reposant sur des principes scientifiques solides. Toutefois, les données requises en vertu des définitions actuelles sont très exigeantes pour les Parties. Cela peut montrer que la disponibilité des données et les capacités techniques à l'échelle nationale n'ont pas été suffisamment prises en compte dans le choix des indicateurs et des paramètres associés. Le Groupe consultatif spécial d'experts techniques (AGTE) a été instauré en 2011 pour se pencher sur les questions relatives aux indicateurs d'impact pour les objectifs stratégiques 1 à 3. Ses résultats vont être publiés lors de la COP en 2013.

Les Parties et autres parties prenantes ont-elles été impliquées dans l'amélioration du format et des modèles d'établissement de rapports ?

Oui, dans une large mesure. Les parties prenantes ont eu l'occasion de donner un avis structuré sur les difficultés qu'elles rencontrent dans l'établissement de leurs rapports en fonction des indicateurs et des modèles de rapport actuels.

50. Jusqu'à 300 scientifiques et une grande majorité de pays Parties ont été consultés sur les indicateurs d'impact et de performance. D'autres commentaires ont été formulés par les Parties et d'autres parties prenantes lors des réunions du CRIC.

B. Aspects techniques de la présentation de rapports

Portail du système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS)

Les commentaires reçus concernant la nécessité d'améliorer le portail PRAIS ont-ils été pris en compte ?

Oui, et des activités sont encore en cours. Le secrétariat a récemment commandé une étude afin d'identifier les activités et ressources nécessaires à l'amélioration du portail.

Le portail PRAIS a-t-il facilité l'établissement de rapports et la disponibilité/utilisation des informations contenues dans ces derniers ?

Oui, d'une manière générale. La transmission de données via le portail PRAIS a offert la possibilité de stocker les informations reçues et de les structurer dans une base de données, facilitant ainsi leur utilisation et analyse ultérieures. Toutefois, la fonctionnalité et les performances du portail ainsi que des outils de gestion des informations devraient être améliorées. Hormis les problèmes rencontrés par un grand nombre d'entités lors de l'utilisation du portail à des fins de préparation de rapport, l'un de ses principaux défauts tient à la difficulté d'accéder aux informations stockées de manière dynamique et structurée en raison du manque d'outils dédiés de gestion de base de données et de fonctions d'exploration des données.

51. Près de deux tiers de toutes les entités de rapports ont connu d'une manière ou d'une autre des problèmes avec le portail PRAIS. Les plus fréquemment signalés (60 %) concernent les aspects techniques du portail, tandis que les aspects méthodologiques semblent être moins importants.

52. Les Parties qui n'avaient pas soumis leurs rapports avant la date butoir ont fait part de difficultés dans l'établissement de rapports du fait : (1) de la surcharge du système à l'approche de la date butoir ; (2) de la lenteur de la réaction du service d'assistance aux utilisateurs ; (3) de la complexité des modèles ; (4) de la compréhension des indicateurs ; (5) de lignes directrices médiocres ; (6) d'une mauvaise traduction ; (7) d'un manque de formation régionale ; et (8) de difficultés à envoyer les fichiers.

53. L'évaluation interne susmentionnée a mis en évidence le fait que l'infrastructure technologique du portail n'est pas optimale.

Dans quelle mesure le développement du portail PRAIS a-t-il été efficace ?

Bien que le portail PRAIS ait permis la soumission de rapports en ligne au cours du quatrième cycle d'établissement de rapport ainsi que le stockage d'informations dans une base de données en vue d'une analyse ultérieure, la solution actuelle n'est pas optimale et demanderait d'importantes modifications.

54. Le portail PRAIS a été élaboré en tant que composant du projet PRAIS, et les ressources utilisées pour le développement du portail représentaient moins de 3 % des coûts totaux du projet (annexe II, encadré 2). Avant l'achèvement du projet, la responsabilité de l'exploitation du portail a été transférée au secrétariat (mi-2011). Depuis lors, la maintenance et le développement du portail PRAIS ne sont pas financés au titre du budget ordinaire.

55. L'évaluation du portail PRAIS (2013, en cours) a identifié dans l'application en ligne actuellement utilisée plusieurs faiblesses auxquelles il serait nécessaire de remédier

afin d'améliorer sa fonctionnalité. Selon les estimations, plus de 100 jours-personnes seraient nécessaires pour réaliser l'ensemble des améliorations voulues.

56. Dans l'ensemble, la solution a été jugée rigide et trop technique par rapport aux besoins réels. C'est sans doute ce qui explique la faible performance actuelle de l'application et les arrêts fréquents du système.

57. Les améliorations suggérées sont notamment de :

- (a) Mettre en œuvre une solution logicielle alternative basée sur des outils de pointe ;
- (b) Améliorer la structure de la base de données ;
- (c) Développer des protocoles de qualité des données ;
- (d) Améliorer l'interface publique, la gestion du contenu et la structure des bases de données ;
- (e) Permettre l'interopérabilité avec d'autres plateformes (Nations Unies et autres organisations internationales) ;
- (f) Introduire une gestion de la mise en page.

Nombre de Parties et autres entités de rapports qui établissent des rapports en ligne

Les rapports reçus et soumis en ligne au cours du quatrième cycle d'établissement de rapport étaient au nombre de 131 en 2010 et de 98 en 2012 (y compris les rapports soumis après les dates butoirs officielles), avec une diminution d'environ 25 % de la première à la seconde phase (les statistiques des rapports figurent à l'annexe III, tableau 2).

Les entités de préparation de rapports ont utilisé dans leur très grande majorité des outils en ligne pour soumettre leurs rapports.

C. Aspects organisationnels de la présentation de rapports

1. Évaluation des problèmes relatifs aux aspects organisationnels de l'établissement de rapport, y compris les délais et les coûts

La fréquence de l'établissement de rapport représente-elle pour les Parties et les autres entités de rapports une charge qui ne peut être justifiée ?

De manière générale, non. Toutefois, simplifier les obligations liées à l'établissement de rapport ainsi que les modèles de rapport rendrait cette charge plus légère et/ou plus équilibrée. La création et la maintenance régulière de systèmes de suivi nationaux de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse (DDSS) permettraient également aux Parties de suivre de manière continue la mise en œuvre de la Convention et de La Stratégie et d'utiliser les données collectées pour élaborer des rapports de manière plus durable.

Les cycles d'établissement de rapport de deux et quatre ans sont-ils appropriés pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs opérationnels et stratégiques ?

Oui. Bien que les indicateurs de performances aient surtout trait à des activités qui peuvent changer considérablement en un laps de temps relativement court, les indicateurs d'impact peuvent servir à mesurer les progrès qui peuvent être réalisés à moyen et long terme en matière de lutte contre la désertification. La fréquence actuelle de l'établissement de rapports permet deux évaluations complètes de la mise en œuvre au cours de la période couverte par La Stratégie (2013 et 2017).

Le soutien du FEM au processus d'établissement de rapport est-il opportun et adéquat ?

Non. Le problème indiqué le plus souvent par les Parties qui n'ont pas soumis de rapport en 2012 était la mise à disposition tardive du financement du FEM. Il en est résulté des manques de capacité ou des pénuries de personnel pour le processus d'établissement de rapport, qui à leur tour ont entraîné des non-soumissions ou des soumissions tardives. De nombreuses Parties ont entamé le processus d'établissement de rapport après avoir reçu le financement, dans bien des cas après la date butoir. De plus, alors qu'aucune formation régionale/sous-régionale n'était fournie, l'assistance technique à distance restait limitée ; c'est l'un des principaux problèmes signalés en ce qui concerne l'établissement de rapports.

58. Pendant la seconde phase du quatrième processus d'examen et d'établissement de rapport, les Parties autorisées ont pu recevoir une aide financière du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en fonction des ressources disponibles pour permettre les activités. Un financement pouvant aller jusqu'à 150 000 USD par pays éligible a été offert à titre de contribution pour couvrir les coûts induits au niveau national par l'établissement de rapports et l'alignement des programmes d'action par le biais de trois différentes modalités d'accès.

59. Au total, 93°des 144°Parties éligibles ont présenté des demandes pour obtenir ces fonds, la grande majorité utilisant les projets-cadres mis en œuvre par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Quoique cette modalité ne permît que des financements d'un niveau inférieur (jusqu'à 50 000 USD par pays), de nombreux pays ont jugé les procédures d'accès direct du FEM compliquées et très longues. D'autres pays ont invoqué le manque de capacité pour préparer le portefeuille de projet requis pour l'accès direct, tandis que d'autres encore étaient réticents à présenter une demande pour ces fonds, mentionnant la complexité du processus du FEM et estimant que les montants étaient insuffisantes. De nombreux pays se sont plaints du fait que le versement des fonds prenait trop longtemps (plus de 12 mois dans certains cas).

60. L'analyse montre qu'au titre de la modalité d'accès direct, aucun pays n'a été en mesure d'obtenir le financement à temps pour le processus d'établissement de rapports 2012-2013 et, dans le cadre des projets-cadres, seuls 20 pays ont reçu de l'argent (peu de temps) avant la date butoir de présentation des rapports qui avait été repoussée.

Les ressources financières et humaines pour organiser le processus d'établissement de rapports des institutions et organes de la Convention sont-elles suffisantes ?

Des ressources considérables correspondant à plus de 2,8 millions USD et à près de 19 années-personnes ont été utilisées par les institutions de la Convention au cours du quatrième cycle de présentation de rapports. Des ressources financières et humaines supplémentaires seraient nécessaires pour piloter le processus d'établissement de rapports et réaliser les améliorations nécessaires dont il est question dans d'autres sections du présent document.

61. L'encadré 3 de l'annexe II donne une vue d'ensemble des ressources financières utilisées pour l'établissement de rapport. Les détails des ressources utilisées sont synthétisés à l'annexe III, tableaux 3, 4 et 5.

2. Formation

Le volume des formations et le format/contenu étaient-ils appropriés et proportionnés aux besoins ?

Au cours de la première phase, oui. Aucune formation n'a été fournie au cours de la seconde phase.

62. Dans le cadre du projet PRAIS, une formation a été proposée aux représentants nationaux en 2010. Le processus de formation a commencé par un atelier de « formation des formateurs », suivi d'ateliers de formation dans les 14 centres de référence sous-régionaux ainsi que d'une assistance technique pendant le processus d'établissement de rapports. Il en est résulté une amélioration significative de la capacité nationale à effectuer des évaluations basées sur des indicateurs, à présenter le bilan des progrès en fonction d'indicateurs comparables et à établir des systèmes de suivi et d'évaluation nationaux systématiques pour informer les rapports de la CLD. Cette capacité accrue s'est traduite par un taux de présentation de rapports par les pays Parties touchés extrêmement élevé en 2010.

63. Les centres de référence sélectionnés sont des institutions spécialisées dans les sous-régions/régions ou au niveau mondial et disposant d'un mandat reconnu en matière de gestion durable des terres et/ou de coordination régionale, ainsi que d'une expérience reconnue dans la mise en œuvre de la CLD.

Un lien peut-il être établi entre la formation et le nombre ainsi que la qualité des rapports soumis ?

Oui. Au cours de la première phase, le taux de présentation des rapports était extrêmement élevé, en dépit de la nouveauté de l'approche et du laps de temps réduit imparti pour les préparer. Cela tient dans une large mesure à l'existence de formations et d'une assistance, comme le montre le fait que les très rares Parties n'ayant pas soumis leur rapport au cours de la première phase ont indiqué que cela tenait à une formation insuffisante. Il en est allé tout autrement de la seconde phase, au cours de laquelle une très grande majorité des Parties n'ayant pas soumis leur rapport ont mis en avant le manque de formation.

Ressources financières et humaines mises à disposition pour la formation

L'atelier de « formation des formateurs » a formé 32 participants venant de 14 centres de référence, ainsi que 20 autres en provenance d'agences régionales. Les coûts liés à cette approche ont été extrêmement raisonnables. Au total, quelque 970 000 USD ont été dépensés pour des activités de formation.

Nombre d'entités de présentation de rapports/de personnes participant à la formation

Au total, quelque 350 personnes en provenance de 143 Parties ont pris part à la formation. Les ateliers de formation ont été très efficaces pour encourager la coopération et l'interaction entre les Parties.

III. Problèmes importants pour différentes entités en matière de présentation de rapports

A. Présentation de rapports nationaux

1. **Évaluation des problèmes auxquels les Parties sont confrontées en matière de présentation de rapports : disponibilité des données, accessibilité des données, qualité des données, comparabilité des données, gestion des données, coordination institutionnelle, temps, ressources humaines, capacité et financement**

Disponibilité et accessibilité des données au niveau national

Certains pays font état de difficultés d'accès aux données en raison d'une faible coordination au niveau national. Cela tient au fait que celles-ci ne sont pas conservées dans un entrepôt de données central, mais réparties entre différents organismes nationaux. Les indicateurs d'impact pour les objectifs stratégiques 1 à 3 faisant également appel à de nombreuses données, la disponibilité de ces dernières est actuellement perçue comme un enjeu majeur.

64. Les problèmes rapportés en matière d'accessibilité des données semblent dus à un manque de coordination au niveau national plutôt qu'à une absence de systèmes de suivi, comme indiqué ci-dessous.

Qualité des données fournies

Des problèmes de qualité des données ont été identifiés au cours de l'analyse, notamment en ce qui concerne les indicateurs d'impact pour les objectifs stratégiques 1 à 2. En ce qui concerne la plupart des autres indicateurs, les problèmes de qualité recouvrent généralement une mauvaise interprétation des questions, des valeurs numériques aberrantes et des problèmes de définition de certains indicateurs de performance.

65. Beaucoup de problèmes identifiés pourraient être évités par l'introduction de contrôles de validation plus efficaces dans le portail PRAIS. D'autre part, pour résoudre les problèmes de qualité rencontrés dans l'analyse des informations sur les indicateurs d'impact, une action serait nécessaire dans plusieurs domaines aux niveaux national et mondial (y compris l'utilisation de ressources supplémentaires pour l'établissement des rapports, la mise en œuvre d'une procédure de validation et de dispositifs de contrôle de qualité, l'utilisation de normes internationales ainsi qu'une clarification et une simplification des méthodologies actuelles pour la population d'indicateurs spécifiques).

Comparabilité et représentativité des données fournies

La comparabilité des données a été identifiée comme un problème majeur, notamment en ce qui concerne les indicateurs d'impact. Les raisons principales tiennent notamment à l'utilisation de différentes méthodologies, définitions et normes en matière de collecte et de suivi des données au niveau national, aux méthodologies contraignantes ou peu claires adoptées pour des indicateurs spécifiques, à l'utilisation de proxies ainsi qu'à des problèmes de qualité des données. Le faible taux actuel de présentation de rapports limite la représentativité des données présentées, ce qui pose des problèmes pour comparer les informations d'une région à l'autre.

66. On peut raisonnablement s'attendre à une amélioration de la comparabilité et de la représentativité des données à mesure que le processus d'établissement des rapports gagne

en maturité grâce au perfectionnement des outils ad hoc, à l'amélioration de la qualité des données, à des taux de présentation de rapports plus élevés ainsi qu'à l'utilisation régulière des informations qu'ils renferment. La formation constituerait un facteur essentiel pour parvenir à harmoniser progressivement les définitions et méthodologies destinées à mesurer les indicateurs d'impact, et permettrait de renforcer considérablement la capacité des pays à rendre compte des progrès accomplis en fonction d'indicateurs comparables.

Gestion des données par les Parties

D'après l'analyse des informations rapportées par les pays Parties touchés, ces derniers semblent être en possession d'une base solide d'informations sur la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse (DDSS) qui serait susceptible d'être utilisée à des fins de planification et d'établissement de rapports. Il se peut que ces systèmes (spécifiques ou non à la DDSS) ne recouvrent pas toutes les données indispensables à la présentation de rapports au titre de la CLD et qu'un surcroît d'efforts serait nécessaire pour en étendre la portée.

67. Quelque 70% des pays Parties touchés soumettant des rapports disposent de systèmes de suivi pouvant être utilisés à des fins de planification et de rapport, mais moins de la moitié d'entre eux peuvent s'appuyer sur des systèmes de suivi spécifiques à la DDSS, les systèmes de suivi des autres pays ne s'y rapportant que partiellement.

Niveau de coordination institutionnelle

Quelque 90% des pays Parties touchés établissant des rapports sont satisfaits de la coordination assurée avec les ministères concernés.

68. Cependant, les Parties ont désigné le manque de coordination entre les institutions nationales détenant les données ainsi qu'avec les institutions financières et/ou le défaut d'engagement comme les raisons pouvant expliquer les faibles taux de présentation de rapports.

Exhaustivité des rapports

Il n'a pas été procédé dans le cadre de l'étude à une analyse détaillée du nombre de pays ayant répondu aux questions données. Le degré d'exhaustivité des rapports soumis par les pays Parties touchés en 2012 était de 90%, ce qui est identique à celui de l'exercice 2010. Quant aux indicateurs d'impact des objectifs stratégiques 1 à 3, sur les 71 pays Parties touchés qui ont soumis leurs rapports dans les temps, la majorité a donné une réponse sur les deux indicateurs minimaux, et environ la moitié d'entre eux ont utilisé les niveaux de référence et méthodologies communes définis par le CST.

69. Des informations détaillées sur l'exhaustivité des rapports sont disponibles en ce qui concerne les indicateurs d'impact pour les objectifs stratégiques 1 à 3. 42% de l'ensemble des pays Parties touchés ont donné des renseignements à ce sujet. Néanmoins, toutes les Parties n'ayant pas fourni d'informations quantitatives, le taux de couverture globale des données varie de 7 à 36% selon la question posée. La couverture et la comparabilité des données nationales rapportées n'ont généralement pas été suffisantes pour que les analyses donnent des résultats statistiquement représentatifs.

Délais

Durant le cycle de présentation de rapports pour l'année 2012, ces derniers ont été soumis dans les temps par 71°pays Parties touchés et 9°pays Parties développés, tandis que 2°rapports ont été retirés après soumission. Par ailleurs, 13°% des rapports ont été soumis après la date limite officielle (9°rapports en provenance de pays Parties touchés et 4°en provenance de pays Parties développés). De manière générale, le temps requis pour soumettre les rapports allait de 6 à 12 mois.

Ressources investies dans l'établissement de rapports (financières, humaines)

Près de 60°% de tous les pays Parties touchés ayant répondu à cette question ont déclaré n'avoir pas disposé de suffisamment de ressources pour établir leurs rapports, ce qui représente une légère augmentation par rapport au cycle précédent. Tous les pays Parties développés ayant répondu ont pu compter sur des ressources suffisantes au cours des deux cycles.

70. Des informations détaillées sur les ressources financières émanant des budgets nationaux ainsi que sur les ressources humaines consacrées à l'établissement de rapports dans le cadre de la Convention sont résumées dans l'annexe II, encadré 4. Voir également à l'annexe III, tableau 3 et image 1 les données à l'appui sur les ressources financières².

Accès aux connaissances techniques/scientifiques

Plus de 70°% des pays Parties ont pu disposer de connaissances suffisantes pour établir des rapports dans le cadre de la Convention en 2012, contre 85°% en 2010. Il est toutefois difficile de comparer ces données, du fait que les pays ont été moins nombreux en 2012 à présenter des rapports sur cette question.

Statistiques sur la présentation des rapports

Le nombre de pays Parties ayant présenté des rapports a régressé depuis 2006. En 2012, ce recul était d'environ 40°% par rapport à 2006 (95°rapports soumis par les pays Parties touchés, les pays Parties développés et les entités sous-régionales en 2012, y compris les rapports soumis après la date limite, contre 158 rapports soumis en 2006).

71. Il convient de signaler que cette baisse n'indique pas nécessairement une diminution en termes de quantité d'informations disponibles sur la mise en œuvre de la Convention, dans la mesure où le format des cycles précédents, principalement descriptif par nature, ne se prêtait pas à de telles évaluations.

72. On peut également observer une réduction du nombre de rapports présentés au cours du quatrième cycle. Le nombre total des rapports émanant des pays Parties a diminué d'environ un quart en 2012 par rapport à 2010. En 2012, moins de la moitié du nombre total des rapports attendus ont effectivement été présentés (cf. annexe III, tableau 2).

73. Cette diminution tient sans doute à la diminution ou au retard des financements disponibles pour établir des rapports au titre de la Convention ainsi qu'au manque de formation et aux contraintes temporelles. Il convient également de prendre en considération

² Cette évaluation repose sur une analyse actualisée d'informations complémentaires prenant en compte tous les pays ayant présenté un rapport au cours de la première phase (jusqu'en juillet 2012) et de la seconde phase (jusqu'en décembre 2012).

l'augmentation d'ensemble des exigences, notamment pour les pays Parties touchés, du fait du lancement de rapports sur les indicateurs d'impact.

Niveaux de participation et de consultation au sein du processus d'établissement de rapports

Une approche participative a été appliquée à presque toutes les Parties présentant des rapports. Près des deux tiers des pays qui ont fourni des informations ont organisé des réunions de validation en 2010 et 2012.

74. Si des réunions de validation n'ont pas été organisées dans certains pays, cela tient principalement à des contraintes de temps. Des pourcentages similaires sont rapportés par les pays Parties touchés en ce qui concerne la coopération active aux niveaux régional et sous-régional.

Problèmes spécifiques à la présentation de rapports par les pays Parties développés

Un défi particulier se présente aux pays Parties développés : la quantité d'informations nécessaire pour remplir l'annexe financière type (AFT) et la fiche de programme et de projet (FPP). A quoi vient s'ajouter la charge du processus de rapports de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), processus qui n'est pas entièrement conforme aux exigences de la Convention en la matière, notamment en termes de délais.

2. Lien entre présentation de rapports, programmes d'action nationaux et alignement de ces derniers sur la Stratégie

L'alignement des PAN sur la Stratégie permet-il d'améliorer la qualité et l'exhaustivité des rapports ?

Oui. Étant donné la situation actuelle en matière de formulation/alignement des PAN, on s'attend à ce que l'alignement des PAN sur la Stratégie puisse contribuer tant à la qualité qu'à la quantité des rapports. En fait, à ce jour, moins de 7% de tous les pays Parties touchés ont rapporté avoir un PAN aligné sur la Stratégie qui comportait des informations socio-économiques.

Montant des investissements conjoints destinés à l'établissement de rapports et à l'alignement des PAN

En 2012, les pays Parties touchés éligibles ont pu avoir accès pour la première fois à 52 000°USD en moyenne grâce à un financement du FEM d'un montant total de près de 1,9°millions°USD^a pour des activités habilitantes, dont la présentation de rapports au titre de la Convention.

^a Informations basées sur les résultats présentés dans le document ICCD/CRIC(11)/15.

75. Selon les informations fournies dans le cadre du processus de rapports, 40 pays ont indiqué avoir demandé un financement du FEM, dont la répartition se présente comme suit : 57% par le biais d'un organisme de mise en œuvre du FEM (environ 1,4 millions USD versés), 23% par le biais du projet cadre (270 000°USD versés) et 20% par le biais du secrétariat du FEM (200 000 USD versés). Ces pourcentages diffèrent sensiblement des engagements indiqués par le FEM. Si l'on compare le mode de financement aux rapports effectivement présentés, il est intéressant de constater que les pays qui ont bénéficié d'un soutien de la part d'un organisme de mise en œuvre du FEM ont pu soumettre leur rapport

avant la date limite plus souvent que ceux dont la demande portait sur d'autres modes de financement.

B. Rapports régionaux et sous-régionaux

76. La portée de l'évaluation ici présentée est limitée par le nombre restreint d'entités qui ont soumis leurs rapports. De fait, en 2012, seules trois entités sous-régionales ont soumis leurs rapports sur les trois entités régionales et treize entités sous-régionales identifiées par les annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional. Toutefois, trois entités régionales et/ou sous-régionales qui n'ont pu soumettre leur rapport dans les temps impartis ont fait connaître leurs réactions par le biais de l'enquête réalisée par le secrétariat.

1. Évaluation des problèmes rencontrés lors de l'établissement des rapports aux niveaux régional et sous-régional

Disponibilité et accessibilité des données aux niveaux régional et sous-régional

Qualité des données fournies

Aucun problème spécifique n'a été rapporté sur ces deux points.

Comparabilité et représentativité des données fournies

En raison des informations limitées qui ont été fournies, il n'est pas possible d'évaluer la comparabilité des données.

Gestion des données dans les programmes d'action régionaux et sous-régionaux

Seule une des trois sous-régions présentant des rapports dispose d'un système de suivi sous-régional ayant été utilisé exclusivement dans le cadre de la Convention. Il existe dans chacune des trois sous-régions des plans destinés à soutenir au total 25 pays Parties touchés en instaurant des systèmes de suivi dédiés à la DDSS, bien qu'on ait fait état de nombreux problèmes qui font obstacle à ce processus.

Niveau de coordination institutionnelle

Deux des trois entités étaient satisfaites du degré de coordination avec les pays Parties touchés concernés au niveau sous-régional ainsi que du lien avec les différentes unités de coordination régionale. En revanche, la collaboration avec les comités régionaux (lorsqu'elle s'est instaurée) a été moins développée.

Exhaustivité des rapports

Aucune information disponible.

Délais

Les trois entités sous-régionales ont soumis leur rapport en temps voulu. Aucune autre entité régionale et/ou sous-régionale n'a soumis de rapport après la date limite.

Ressources investies dans l'établissement de rapports

Le secrétariat a déboursé au total près de 188 000°USD pour financer l'établissement des rapports aux niveaux régional et sous-régional.

Pour ce qui est des ressources humaines, cinq personnes au total provenant de ces institutions ont été impliquées dans le processus d'établissement de rapports (70 jours-personnes avec une moyenne de 23 jours-personnes par entité)

Accès aux connaissances techniques/scientifiques

Seule une entité a indiqué ne pas avoir pu disposer des connaissances suffisantes.

Nombre d'institutions désignées comme des entités régionales et sous-régionales présentant des rapports

Seize institutions ont été désignées à ce jour, dont treize entités sous-régionales/régionales et trois entités régionales.

Statistiques sur la présentation des rapports

En 2012, pour la première fois, trois entités sous-régionales ont soumis leurs rapports.

Niveaux de participation et de consultation au sein du processus d'établissement de rapports

La préparation des rapports sous-régionaux n'a été entreprise en coopération avec les pays Parties affectés compétents que jusqu'à un certain point. Cependant, deux entités sous-régionales ont aidé les pays de leur sous-région respective à préparer leurs rapports nationaux.

77. Deux des trois rapports ont été validés par les pays Parties affectés pertinents. Dans certains cas, les points focaux nationaux n'ont pas pleinement conscience de toutes les activités entreprises dans leur région/sous-région respective.

78. C'est là un des principaux inconvénients qui tiennent à la présentation de rapports au cours de la seconde phase. Au cours de la première, 14 organisations sous-régionales et régionales ont été impliquées dans la formation et l'assistance technique au cours du processus, sans aucun engagement spécifique en matière d'établissement de rapport au niveau sous-régional/régional. De nombreuses sources ont affirmé que cette assistance avait été très efficace pour assurer la participation des différents pays au cours de la période d'établissement de rapports 2010-211.

2. Lien entre présentation de rapports et programmes d'action régionaux/sous-régionaux**L'alignement des programmes d'action sous-régionaux/régionaux sur la Stratégie permet-il d'améliorer la qualité et l'exhaustivité de l'établissement de rapports ?**

Oui, indiscutablement. Malheureusement, aucune des entités sous-régionales n'a encore aligné ses programmes d'action sur la Stratégie.

79. Les raisons à cela tiennent notamment à la disponibilité limitée des informations de référence au niveau sous-régional, au manque de ressources financières, au manque de

coordination avec les organisations sous-régionales et les programmes concernés et au manque de clarté des institutions sur la manière d'entreprendre le processus d'alignement au niveau sous-régional.

C. Présentation de rapports par les agences des Nations Unies/organisations intergouvernementales, le Fonds pour l'environnement mondial et les organisations de la société civile

L'établissement de rapports tel qu'il est conçu actuellement est-il pertinent pour les agences des Nations Unies/organisations intergouvernementales, le Fonds pour l'environnement mondial et les organisations de la société civile ?

Pas suffisamment. Le taux peu élevé des rapports présentés par les agences des Nations Unies/organisations intergouvernementales montre que ces dernières ne considèrent pas l'établissement de rapports au titre de la CLD comme une priorité, ce qui se traduit par un manque de certaines informations importantes relatives à la mise en œuvre de la Convention. On s'attend à ce que les organisations de la société civile (OSC) soumettent directement au CRIC des rapports ayant trait exclusivement aux meilleures pratiques.

Statistiques sur la présentation des rapports

Lors de la première phase, seules deux agences des Nations Unies/organisations intergouvernementales ont soumis des rapports (toutes deux après la date limite), tandis que lors de la seconde, aucune ne l'a fait. Le FEM a présenté des rapports dans le cadre des deux phases. 21 OSC ont fait de même au cours de la première phase, aucune au cours de la seconde.

80. Indiscutablement, l'introduction des rapports basés sur des indicateurs a provoqué une chute drastique du nombre de rapports émanant des agences des Nations Unies/organisations intergouvernementales (de 23 au cours du troisième cycle à 2 seulement au cours du quatrième). Cela tient probablement au fait que les rapports basés sur des indicateurs demandent un effort considérable par rapport aux rapports narratifs présentés auparavant.

81. Les décisions 1/COP.9, 11/COP.9 et 13/COP.9 ont ouvert la voie à la présentation de rapports par des OSC accréditées. La décision 14/ COP.10 a permis de clarifier davantage encore la question. Les OSC sont invitées à élaborer des rapports sur les meilleures pratiques et à fournir directement au CRIC des rapports établis en collaboration. De plus, elles sont également invitées à communiquer via les points focaux nationaux des informations sur des indicateurs de performance pertinents. En 2010, 11 rapports sur les meilleures pratiques (concernant les technologies de gestion durable des terres, y compris l'adaptation) ont été reçus avant la date limite de présentation, et 10 autres après cette date. Les OSC n'ont présenté aucun rapport en 2012-2013, et il en a été de même au cours des deux phases pour les rapports établis en collaboration. La question de savoir si les OSC devraient ou non fournir au CRIC des informations sur certains indicateurs est toujours en délibération, le Groupe de travail spécial intersessions (GTI) ayant pour mandat de préparer des recommandations sur l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie devant dans ce contexte revoir et proposer le contenu et le format de tout processus futur d'établissement de rapports à l'intention des OSC. Malheureusement, le GTI n'a pas abordé ce point dans son rapport à la COP.

82. Le FEM a soumis des rapports au cours des deux phases. Néanmoins, des améliorations peuvent encore être apportées au niveau de l'exhaustivité des données transmises par le FEM.

Dans quelle mesure les informations présentées par les agences des Nations Unies/organisations intergouvernementales, le Fonds pour l'environnement mondial et les organisations de la société civile peuvent-elles être utilisées pour évaluer la mise en œuvre de la Convention et de la Stratégie ?

À l'heure actuelle, très peu d'informations en provenance des agences des Nations Unies/organisations intergouvernementales sont disponibles pour examen, excepté celles provenant du FEM. Ces informations ne sont donc que de peu d'utilité dans le cadre du processus d'examen. Celles présentées par les OSC ne portent jusqu'ici que sur les meilleures pratiques et, en tant que telles, devraient normalement être diffusées mais non analysées. Il n'y a aucune preuve que les OSC contribuent effectivement au processus de présentation de rapports via les canaux institutionnels. Peut-être n'est-il pas possible que toutes les informations dont les organismes de terrain disposent à profusion parviennent jusqu'au processus d'examen.

D. Présentation de rapports par des organes de la Convention

Les indicateurs consolidés en fonction desquels les organes de la Convention établissent des rapports sont-ils pertinents ?

À l'heure actuelle, le secrétariat a été prié d'établir des rapports sur cinq indicateurs de performance, et le Mécanisme Mondial sur quatre. De fait, le secrétariat est la seule entité présentant des rapports pour les indicateurs CONS-O-2 (nombre des décisions et documents officiels aux niveaux sous-régional, régional et international relatifs aux questions de DDSS) et CONS-O-12 (nombre des scientifiques, organismes et réseaux technologiques et scientifiques engagés dans la recherche en vertu d'un mandat de la Conférence des Parties). Même si tous ces indicateurs sont considérés comme pertinents, des ajustements et des améliorations peuvent être apportés dans le cadre du processus itératif. Dans son rapport de 2012, le secrétariat propose un certain nombre de moyens pour y parvenir.

Les rapports émanant des organes de la Convention sur l'évaluation de sa mise en œuvre (par le biais d'indicateurs de performance) sont-ils liés comme il se doit aux rapports d'évaluation des performances (plans de travail et programmes des organes de la Convention)?

La cohérence entre les indicateurs de performance internes des organes de la Convention et ceux utilisés pour évaluer la mise en œuvre de cette dernière n'est que partiellement assurée. Néanmoins, les analogies existant entre les ensembles d'indicateurs destinés à des domaines d'intervention communs permettent de lier plus étroitement évaluation de la mise en œuvre de la Convention par ses organes constituants et examen des performances.

Dans quelle mesure le processus de présentation des rapports a-t-il été efficace au niveau des organes de la Convention ?

Le secrétariat a élaboré un protocole interne extrêmement détaillé sur la compilation des informations relatives à l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention. L'expérience a montré que ce processus était par le passé extrêmement contraignant, et des améliorations peuvent encore lui être apportées.

IV. Conclusions et recommandations

A. L'établissement de rapports, instrument de suivi à l'appui de la planification nationale

83. Bien des Parties reconnaissent que la communication des informations au sein de la CLD (ainsi que dans d'autres processus intergouvernementaux similaires) est avant tout un résultat de niveau national qui devrait être utilisé en interne pour mesurer la mise en œuvre des PAN (efficience) ainsi que leur impact sur la lutte contre la DDSS (efficacité).

84. Le portail PRAIS a incontestablement le mérite d'avoir permis une première évaluation de la mise en œuvre de la Convention selon les objectifs et les cibles de la Stratégie. Ce système est clairement lié à la Stratégie ainsi qu'à ses éléments de base, et reflète donc les opportunités et les défis de cette dernière : quantification et responsabilité d'un côté, complexité et flexibilité limitée de l'autre. Dans l'idéal, un pays Partie affecté ne peut établir de rapports correctement et avec efficacité (et mesurer les performances nationales en matière de lutte contre la dégradation des terres) que si un instrument de planification nationale est déjà en place et structuré en fonction de l'architecture de la Stratégie. Malheureusement, la préparation/l'alignement des programmes d'action accuse un retard, et moins de 10% des pays Parties affectés disposent d'un instrument opérationnel de ce type.

85. Chaque Partie affectée, même si le processus d'alignement du PAN n'est pas encore terminé, devrait instituer des cibles nationales volontaires - compatibles avec les cibles identifiées par la COP au niveau mondial - afin de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des priorités définies dans le PAN.

86. L'établissement des rapports nationaux et le processus d'alignement/de mise en œuvre des PAN devraient être plus étroitement liés, notamment lorsque les organes de la Convention fournissent des formations ainsi qu'une assistance technique. Le renforcement des capacités par le biais d'organismes sous-régionaux a eu un impact extrêmement positif sur la présentation des rapports en 2010-2011 et devrait être maintenu et associé à une formation en matière d'alignement des programmes d'action afin d'assurer la valeur ajoutée et l'efficacité en termes de coût de cet effort.

87. A cet égard, les possibilités des organismes sous-régionaux en tant que points de référence pour le renforcement des capacités et d'autres formes d'aide visant à permettre aux pays affectés de s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention n'ont pas été exploitées en 2012 et devrait à l'avenir faire l'objet d'un examen. Les entités sous-régionales présentant des rapports et sélectionnées par régions devraient se voir accorder des responsabilités étendues dans le cadre du processus d'alignement et de rapport. Malheureusement, un grand nombre d'entre elles auraient besoin d'un soutien financier pour effectuer certaines tâches supplémentaires, et les financements du FEM pour des activités habilitantes ne portent que sur les obligations nationales.

88. En 2012, le secrétariat a fourni des ressources financières afin de seconder l'établissement de rapports aux niveaux sous-régional et régional, mais les contributions ont été versées tard dans l'année et n'ont eu qu'un effet limité sur la capacité de ces organismes à répondre aux attentes. Toutefois, l'allocation de moyens financiers ne comprenait pas de dispositions prévoyant que ces organismes aident les pays de la région à aligner leurs programmes d'action. Lier une assistance de ce type aux processus d'alignement et de présentation de rapports aux niveaux national et sous-régional permettrait d'assurer des économies d'échelle et de meilleurs résultats en termes d'exhaustivité et de pertinence des informations fournies à ces deux niveaux.

B. Investir dans un capital d'informations

89. Les versements tardifs du FEM - combinés avec le manque de formation au moment où l'établissement de rapports au niveau national en avait le plus besoin – constituent indéniablement la raison principale de la baisse du nombre de rapports reçus avant la date limite en 2012 par rapport à ceux qui l'ont été au cours de la première phase. De fait, beaucoup de pays ont soumis leur rapport après la date limite ou sont encore en train de préparer le rapport national.

90. Le coût moyen d'un rapport national constitue également un indicateur significatif : en 2010-2011, il s'élevait à quelque 55 000°USD ; en 2012-2013, seuls 47 000°USD ont été investis en moyenne, cependant que le nombre de rapports soumis diminuait et qu'augmentait l'incidence des coûts fixes (annexe III, tableau 4).

91. Le financement par le FEM d'activités habilitantes destinées au domaine d'intervention dégradation des terres est bien moindre que celui des autres domaines d'intervention, notamment si l'on considère le montant débloqué pour le projet cadre. Paradoxalement, le taux de présentation des rapports était beaucoup plus élevé en 2010-2011 lorsque seul un financement « catalyseur » était fourni (de 2 000°USD à 4 000°USD par pays) et qu'une formation intensive était délivrée à presque tous les pays impliqués dans le premier processus PRAIS d'établissement de rapports.

92. Le FEM ainsi que ses agences de mise en œuvre devraient envisager de simplifier et d'abrégé leurs procédures ainsi que d'améliorer l'efficacité et l'efficacé du processus par l'intermédiaire duquel les Parties éligibles reçoivent des fonds pour des activités habilitantes au titre de la Convention, afin de garantir la mise à disposition des fonds en temps utile. Compléter le financement des activités habilitantes par un renforcement des capacités ciblé représente une option que le FEM et d'autres donateurs potentiels devraient envisager pour assurer un niveau satisfaisant d'établissement de rapports au titre de la Convention ainsi qu'un meilleur taux de retour sur investissements des ressources humaines et financières engagées.

C. Des informations fiables comme condition préalable pour prendre des décisions basées sur des faits

93. On considère souvent que la qualité des informations mises en ligne sur le portail PRAIS, et donc la fiabilité des résultats du processus d'établissement de rapports, demande à être radicalement améliorée afin d'assurer la crédibilité du processus d'examen et l'efficacité des recommandations du CRIC.

94. Bien que le système d'examen ait été conçu comme un instrument d'évaluation mondiale des dispositifs de lutte contre la désertification (cf. les termes de référence du CRIC), ses résultats (c'est-à-dire les recommandations du CRIC) sont attendus principalement au niveau national. Cette contradiction n'a encore jamais été prise en considération jusqu'ici.

95. Dans une certaine mesure, l'amélioration de la qualité des informations par l'adoption de méthodologies standards visant à compiler les données constitue un objectif erroné. Tout d'abord, parce que cet objectif n'est guère réalisable au niveau mondial (dans une même région, les capacités nationales peuvent varier considérablement). Ensuite, parce que cela prendrait énormément de temps (beaucoup plus que la durée de vie de la Stratégie). Il est donc peu probable que l'évaluation globale de base au titre de la Convention puisse être totalement fiable. Le processus intergouvernemental aurait besoin de s'adapter à (et de vivre avec) cette dure réalité, du moins à court et moyen terme.

96. Dans le processus de la CLD, un important pas en avant a été accompli dans l'analyse des tendances à la réalisation des objectifs opérationnels. L'utilisation incohérente de méthodologies dans les pays/régions s'est atténuée en comparant les progrès réalisés au niveau national (ou éventuellement les tendances) au fil du temps. Il est essentiel de conserver une méthodologie imparfaite mais cohérente dans la durée, car cela permettra d'escompter raisonnablement pouvoir atteindre les cibles (nationales) dans le respect du calendrier général défini par la COP (c'est-à-dire d'ici 2014 pour certains indicateurs de performance et 2018 pour la plupart d'entre eux).

97. Le système PRAIS n'est pas destiné à publier des statistiques sur la dégradation des terres. Toutefois, il est parvenu à assurer le suivi des objectifs opérationnels dont les cibles globales sont fixées pour la fin de la période de La Stratégie. En dépit de la portée du portail PRAIS, les résultats des deux derniers processus de présentation de rapports ont été analysés et présentés selon une approche statistique. Alors que le processus actuel ne sera jamais à même de recueillir des informations de l'ensemble de la population des entités concernées, des incertitudes demeurent en ce qui concerne la représentativité de l'échantillon. En 2012 notamment, le nombre limité de rapports soumis a rendu incohérentes certaines analyses sous-régionales, qui ont donc été abandonnées. L'effet a été également négatif sur les analyses régionales.

98. Les Parties devraient être invitées à soumettre régulièrement des rapports au fil des ans, en particulier au niveau sous-régional, pour que le CRIC puisse faire reposer ses évaluations sur des informations représentatives. Dans le même temps, le secrétariat devrait évaluer la représentativité des échantillons (groupes de pays confrontés à des défis similaires au sein d'une même région), des efforts supplémentaires devant être faits afin d'atteindre le seuil requis et d'assurer constamment la présentation de rapports.

99. Il serait possible d'améliorer en amont et à faible coût la qualité des données grâce à la formation et à des directives plus détaillées en matière de rapport. Il conviendrait de procéder à une évaluation de la rentabilité de chacune des deux options. Des contrôles de qualité des données soumises pendant la période de présentation des rapports ne donneraient guère de résultats concrets. Le rythme actuel de soumission des rapports ne laisse pas suffisamment de temps pour obtenir un retour d'information des entités concernées sur des données aberrantes, à moins que le téléchargement des données dans le système ne commence très tôt dans l'année. Les Parties devraient être invitées à faire pleinement usage du système en ligne, notamment en y chargeant les données dès qu'il sera disponible au niveau national. Au cours du processus de 2012, 90% des rapports reçus avaient été soumis dans les deux semaines précédant la date limite, et 86% des pays avaient mis moins de 80 jours à compter de leur première connexion au système pour soumettre leur rapport (30% ont mis moins de 20 jours). Dans ces conditions, de réelles améliorations en termes de qualité des données ne peuvent pas être apportées au cours de cet exercice de présentation de rapports.

100. Néanmoins, la mise en place d'un contrôle de qualité des données portant notamment sur celles qui ont été reçues par le portail PRAIS ainsi que l'utilisation de normes de qualité et de procédures d'analyse de l'information permettraient sans nul doute d'améliorer la fiabilité des informations et de renforcer la confiance des utilisateurs finaux.

D. Limites de l'analyse actuelle des flux financiers

101. Il est plus difficile d'obtenir des résultats plus significatifs en matière de compte-rendu et d'analyse des flux financiers mobilisés dans la mise en œuvre de la Convention, une approche statistique étant difficilement applicable en l'absence d'objectifs et d'attentes concrètes (ou de probabilité d'atteindre un objectif). Une telle approche supposerait que les pays Parties touchés évaluent les ressources nécessaires à la mise en œuvre des plans

nationaux d'adaptation (ou de tout autre instrument équivalent, comme le cadre d'investissement intégré lorsqu'il existe) dans une période de temps donnée, de telle sorte que les rapports financiers aient quelque pertinence au niveau national.

102. Nonobstant ces limitations, le Mécanisme mondial devrait proposer une analyse plus efficace des données en provenance des annexes financières types / fiches de programme et de projet de manière à harmoniser les informations compilées via les indicateurs de performance relatifs à l'Objectif opérationnel 5 et – dans la mesure du possible – les indicateurs d'impact relatifs à l'Objectif stratégique 4. Malheureusement, il n'y a que très peu de retour sur ce point, tant de la part des pays Parties touchés que des pays développés Parties, les réponses étant très limitées et l'analyse globale superficielle. Le Groupe de travail intersessions (GTI) chargé de l'évaluation à mi-parcours n'a pas prêté suffisamment attention à cet aspect essentiel du processus d'établissement des rapports, lequel jusqu'ici n'a pas été en mesure de répondre de manière substantielle à la demande récurrente de soutien financier plus important et plus prévisible à la mise en œuvre des PAN et de la Convention au niveau national.

103. La seule exigence raisonnable dans ce segment de l'établissement de rapport est celle qui porte sur une simplification des procédures et un alignement sur celle qui a été établie dans des processus similaires, notamment les rapports financiers réalisés dans le cadre de l'OCDE. Sans être la solution optimale, cette recommandation permettrait du moins d'accroître le volume de données disponibles et d'en faciliter la comparaison avec les informations de même nature fournies par les pays bénéficiaires.

104. Il conviendrait d'appeler le Mécanisme mondial à faire le nécessaire pour répondre aux demandes de cohérence dans les rapports sur les ressources financières, ce qui comporte la simplification des outils d'établissement de rapports (annexes financières standard / fiches de programme et de projet) et leur alignement sur les normes présidant aux processus similaires.

E. Avantages de la présentation de rapports en ligne

105. Les éléments en faveur de l'établissement de rapports en ligne plaident à l'évidence pour que cette pratique soit maintenue à l'avenir dans les procédures de rapport. L'établissement de rapports en ligne non seulement produit des données numériques (et ce à un coût très raisonnable et en assurant l'intégrité des données à la source), mais elle crée également une interface entre l'auteur du rapport et ses utilisateurs finaux (internes et externes).

106. Pour faciliter l'utilisation des rapports en ligne et exploiter pleinement leurs possibilités, il conviendra d'en améliorer sensiblement le format (présentation). Les données partielles et cumulatives pour les indicateurs clés devraient être rendues disponibles, ce qui réduira également le risque d'erreurs dans la saisie des données. Seule l'information synthétisée devrait être visible, les informations accessoires étant accessibles sur demande (fenêtre pop-up). Une simplification du format aurait également pour effet de faciliter l'utilisation du rapport en tant que moyen de communication (pour les praticiens, les décideurs et le public au sens large), ce qui ne sera possible qu'à la condition de préserver le format électronique.

107. Le secrétariat devrait améliorer considérablement les performances de la base de données PRAIS, de même que les modalités d'extraction et de classification des données pour les analyses préliminaires. Cet aspect s'est avéré être un point faible de l'actuelle plate-forme, conçue dans un environnement complexe et individualisé. Le système actuel exige une maintenance permanente et des améliorations complexes qui relèvent d'une expertise hautement spécialisée et très coûteuse. Dans le même sens, l'interface publique

actuelle devrait être améliorée, en particulier pour les pays qui connaissent des problèmes de connexion et d'accès à Internet (70% des demandes d'assistance sont liées à des problèmes de système et de connexion).

108. L'utilisation des informations contenues dans les rapports pourrait en outre être favorisée si les résultats des analyses préliminaires étaient rendus accessibles en ligne sur le portail PRAIS et si des fonctions d'analyse dynamiques étaient autorisées. Cela pourrait également permettre d'améliorer la cohérence et la comparabilité des analyses effectuées à différents moments, et de faciliter l'utilisation de l'information pour soutenir les besoins spécifiques des pays Parties à la Convention et des autres parties prenantes.

109. Outre le projet actuel de restructuration du portail PRAIS en vue de traiter la plupart des problèmes résultant des modèles et formats de rapports, la fonctionnalité du portail PRAIS devrait être encore améliorée afin de permettre aux Parties et autres entités utilisatrices d'accéder en ligne aux données faisant déjà l'objet de rapports dans un modèle approprié, afin de minimiser les aberrations statistiques et les difficultés de collecte et de traitement des données au niveau national. Cette nouvelle configuration du portail PRAIS devrait être en mesure de supporter la gestion des ensembles de données aussi bien que des points de données simples.

F. Besoin de simplification

110. L'appel à simplifier le processus d'établissement de rapports est si fort qu'il ne peut plus être ignoré. Il est également évident que la réduction de la charge des rapports – notamment en ce qui concerne les pays en développement touchés Parties - permettrait théoriquement d'accroître le nombre de rapports reçus (et la signification statistique des données) et donc très probablement d'améliorer notablement la qualité de l'information disponible.

111. Après deux cycles d'établissement de rapports (1^{ère} et 2^{ème} phase) dans le cadre des nouvelles procédures, il est temps pour le secrétariat de procéder à une analyse en profondeur (y compris une analyse coût/efficacité) de l'information actuellement demandée, du niveau de réponse (sections du rapport réellement complètes) des Parties et d'autres entités de préparation de rapports, de l'utilisation réelle qui en est faite en fonction du cadre analytique et de son utilité dans le processus d'examen – au niveau national aussi bien qu'international.

112. De ce point de vue, les recommandations du Groupe de Travail Intersessions devraient également être prises en considération, dans la mesure où elles touchent à la pertinence de ces informations par rapport à l'examen général de la mise en œuvre (indicateurs de performance notamment). L'analyse devrait conduire à une simplification raisonnable des modèles de rapport tant au niveau de la quantité que de la qualité des informations demandées.

G. Suivi des impacts de la mise en œuvre de la Convention

113. Le premier rapport élaboré en fonction des indicateurs d'impact pour les objectifs stratégiques 1 et 2 – et dans une certaine mesure pour l'objectif stratégique 4 - a produit des résultats très modestes. Le document d'analyse préliminaire délivré par le secrétariat sur les objectifs stratégiques 1 et 3 a conclu que la couverture et la comparabilité des données nationales intégrées dans le rapport sont de manière générale insuffisantes pour que l'analyse donne des résultats statistiquement représentatifs. Aucun indicateur sur l'objectif stratégique 3 n'a été retenu comme devant entrer obligatoirement dans la constitution des

rappports, et seuls trois pays ont fourni des informations sur deux indicateurs d'impact optionnels liés à cet objectif stratégique.

114. Du fait de la quantité limitée d'information disponible et de sa nature ainsi que de la méthodologie utilisée dans la compilation des indicateurs pertinents, le premier processus d'établissement de rapports en fonction de l'indicateur d'impact n'a permis aucune évaluation fiable des données de base. En fait, le CRIC n'a été en mesure de produire aucune recommandation substantielle et – tout comme le Comité de la Science et de la Technologie - n'a pu fournir que des conseils sur les différents moyens d'améliorer les méthodologies de compilation des indicateurs d'impact. Il s'agit là à l'évidence d'une des principales lacunes du processus actuel d'élaboration de rapports. En un mot, il n'existe aucune preuve attestant que – même appliquées comme il se doit - la Convention et La Stratégie auraient des effets concrets sur le terrain.

115. Le Groupe consultatif spécial d'experts techniques (AGTE) a élaboré un certain nombre de recommandations sur la manière d'améliorer la pertinence des ensembles actuels d'indicateurs et d'objectifs contenus dans le document ICCD/COP(11)/CST/2 et qui ne sont pas reproduits ici pour des motifs de concision. Les Parties peuvent souhaiter formuler des avis au sujet de l'efficacité des mesures proposées par l'AGTE à court terme (celles qui visent à améliorer l'information pour le prochain cycle d'élaboration de rapports en fonction d'indicateurs d'impact en 2016) et à long terme (application de procédures plus sophistiquées au fur et à mesure que les capacités nationales s'améliorent).

116. Le développement de capacités nationales permettant de compiler des données spécifiques portant sur la dégradation des sols permettrait sans nul doute d'améliorer l'évaluation interne et la planification à long terme, mais cela demanderait beaucoup de temps et il pourrait ne pas s'avérer possible de satisfaire aux obligations liées au prochain rapport d'impact (prévu pour 2015/2016). Laisser passer cette occasion – la dernière avant le terme fixé pour La Stratégie - pourrait avoir pour effet de saper la crédibilité de La Stratégie elle-même et de contrarier la dynamique positive créée par son adoption en 2007. Un compromis réaliste entre les objectifs à court et à long terme devrait être obtenu entre les Parties lorsqu'elles prendront une décision en 2013, année située à mi-parcours dans la mise en œuvre de La Stratégie.

H. Conclusions finales

117. L'information fournie par les pays et compilée via le PRAIS constitue la seule source quantitative sur laquelle la CLD puisse s'appuyer. De fait, elle a été utilisée non seulement pour les deux études mondiales effectuées par le CRIC en 2011 et 2013, mais aussi pour l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie.

118. Il est essentiel de maintenir la cohérence interne du PRAIS et d'opérer des ajustements limités dans la structure méthodologique du système – tout en améliorant considérablement ses performances et sa facilité d'utilisation - afin d'obtenir des informations cohérentes dans les quatre ans. En 2017, la seconde série complète de rapports sera disponible, y compris l'évaluation combien nécessaire des données de références pour les objectifs stratégiques. Cela constituera une base de connaissances solide et cohérente en fonction de laquelle les Parties pourront convenir d'un nouveau calendrier pour la Stratégie et pour les ajustements nécessaires.

Annex I

[English only]

Overview of assessment criteria

<i>Area</i>	<i>Aspect</i>	<i>Element</i>	<i>Qualitative issues and quantitative parameters addressed under main criteria</i>
Reporting process	Elements of reporting	Assessment of issues with strategic and operational objectives, impact and performance indicators and related targets	Are indicators and targets consistent with the overall goals of the 10-year strategic plan and framework to enhance the implementation of the Convention (2008–2018) (The Strategy), its strategic and operational objectives, and Parties' desertification/land degradation and drought (DLDD)-related needs, priorities and policies? (qualitative)
			Are indicators and targets, as currently defined, a good way to measure progress towards the objectives of The Strategy? (qualitative)
			Have indicators and targets, as currently defined, achieved the goal of providing a good basis for the quantifiable assessment of achieving the goals set in the Convention and The Strategy? (qualitative)
			Have Parties and other stakeholders been involved in defining indicators and targets? (qualitative)
	Reporting format and templates		Are the current reporting format and templates appropriate to report on indicators and targets as currently defined? (qualitative)
			Have the reporting format and templates been conducive to the improved reporting by Parties and other stakeholders? (qualitative)
			How efficient was the delivery of templates for reporting? (qualitative)
			Have the reporting format and templates been conducive to the increased reporting by Parties and other stakeholders? (qualitative, partly quantitative, based on number of Parties and other stakeholders reporting based on agreed format)
	Iterative process		Have appropriate activities been undertaken to improve the reporting format and templates? (qualitative)
			Has the feedback received on the need for improvement/simplification of reporting format and templates been considered in revised reporting templates and guidelines? (qualitative)
			Difficulties in reporting on specific indicators (according to e-SMART criteria) (quantitative, based on reports by Parties)
			Can clear progress in the quality and quantity of information provided in reports be detected? (qualitative, partly quantitative, based on reporting statistics)

<i>Area</i>	<i>Aspect</i>	<i>Element</i>	<i>Qualitative issues and quantitative parameters addressed under main criteria</i>
	Technical aspects of reporting	Performance review and assessment of implementation system (PRAIS) portal	How efficient was the process of refining performance and impact indicators? (qualitative)
			Have Parties and other stakeholders been involved in the improvement of the reporting format and templates? (qualitative)
			Has the feedback received on the need for the improvement of the PRAIS portal been considered? (qualitative)
			Has the PRAIS portal facilitated reporting and the availability/use of information contained in reports? (qualitative, partly quantitative, based on comparison of reporting statistics/reporting formats and feedback from reporting entities)
			How efficient has the development of the PRAIS portal been? (quantitative, based on information made available by the secretariat: resources employed for developing and maintaining the portal (financial, human, other))
	Organizational aspects of reporting	Assessment of issues relating to the organizational aspects of reporting, including timing and costs	Number of Parties and other reporting entities reporting online (quantitative, based on information in the PRAIS portal)
			Is the frequency of reporting posing a burden to Parties and other reporting entities that cannot be justified? (qualitative)
			Are the two- and four-year reporting cycles appropriate for measuring progress on operational and strategic objectives? (qualitative)
			Has the Global Environment Facility (GEF) support to the reporting process been timely and adequate? (qualitative, based on feedback through the PRAIS project and from affected country Parties (ACPs))
		Training	Are the financial and human resources for organizing the reporting process by Convention institutions and bodies sufficient? (quantitative, based on the information provided by the secretariat)
			Was the amount of training and the format/content appropriate and commensurate to needs? (qualitative, based on feedback received)
			Can a link be established between training and the number and quality of reports submitted? (qualitative, quantitative, based on available statistics)
			Financial resources made available for training (quantitative, based on PRAIS project information and information made available by the secretariat)
Reporting issues of relevance to various reporting entities	National reporting	Assessment of issues Parties face with regard to reporting: data availability,	Number of reporting entities/persons participating in training (quantitative)
			Data availability and accessibility at national level (quantitative, based on reports by Parties)
			Quality of data provided (qualitative)

Area	Aspect	Element	Qualitative issues and quantitative parameters addressed under main criteria
		data accessibility, data quality, data comparability, data management, institutional coordination, time, human resources, capacity and funding	Comparability and representativeness of data provided (qualitative)
			Management of data by Parties (existence of DLDD-specific monitoring systems) (quantitative, based on reports by Parties)
			Level of institutional coordination (quantitative, based on reports by Parties)
			Completeness of reporting (number of Parties providing information on specific indicators)
			Timing (percentage of Parties reporting by and after the deadline) (quantitative, through available statistics)
			Resources invested in reporting (financial, human) (quantitative, based on reports by Parties)
			Access to technical/scientific knowledge (quantitative, based on reports by Parties)
			Reporting statistics (quantitative, based on number of reporting Parties)
			Level of participation and consultation in the reporting process (quantitative, based on reports by Parties)
			Issues specific to reporting by the developed country Parties (DCPs) (qualitative, based on the feedback received)
	Link between reporting and national action programmes and their alignment with The Strategy	Can the alignment of the national action programme (NAP) with The Strategy improve the quality and completeness of reporting? (qualitative, based on existing documentation and statistics)	
		Amount of joint investments for NAP alignment and reporting (quantitative, based on information made available by the GEF and the secretariat)	
		How many countries have reported a NAP, and how many have an aligned NAP? (quantitative, based on information available through reports)	
	Subregional and regional reporting, and reporting under joint action programmes	Assessment of issues encountered in reporting at subregional and regional levels	Data availability and accessibility at subregional and regional levels (quantitative, based on reports on subregional action programmes (SRAPs)/regional action programmes (RAPs))
			Quality of data provided (qualitative)
			Comparability and representativeness of data provided (qualitative)
Management of data on SRAPs/RAPs (quantitative, based on reports on SRAPs/RAPs)			
			Level of institutional coordination (quantitative, based on reports on SRAPs and RAPs)

<i>Area</i>	<i>Aspect</i>	<i>Element</i>	<i>Qualitative issues and quantitative parameters addressed under main criteria</i>	
			Completeness of reporting (quantitative, based on number of subregional and regional entities providing information on specific indicators)	
			Timing (percentage of subregional and regional entities reporting by the deadline) (quantitative, through available statistics)	
			Resources invested in reporting (financial, human) (quantitative, based on reports on SRAPs/RAPs)	
			Access to technical/scientific knowledge (quantitative, based on reports on SRAPs/RAPs)	
			Reporting statistics (quantitative, based on number of reporting subregional and regional entities)	
			Number of institutions designated as subregional and regional reporting entities.	
			Level of participation and consultation in the reporting process (quantitative, based on reports on SRAPs and RAPs)	
	Reporting by United Nations agencies/intergovernmental organizations (IGOs), the GEF and civil society organizations (CSOs)	Link between reporting and regional/subregional action programmes		Can the alignment of the SRAPs/RAPs with The Strategy improve the quality and completeness of reporting? (qualitative, based on existing documentation and statistics)
				Is reporting as currently conceived of relevance for United Nations agencies/IGOs, the GEF and CSOs? (qualitative)
				To what extent can the information submitted by United Nations agencies/IGOs, the GEF and CSOs be used to assess the implementation of the Convention and The Strategy? (qualitative)
				Reporting statistics (quantitative, based on number of reporting United Nations agencies/IGOs, the GEF, CSOs)
				Are the consolidated indicators against which the Convention institutions are reporting relevant? (qualitative)
				Is the reporting of Convention institutions on the assessment of implementation (through performance indicators) adequately interlinked with the reporting relating to the performance review (work plans and programmes of Convention institutions)? (qualitative)
Reporting by Convention institutions	Assessment of issues encountered during reporting by Convention institutions on assessment of implementation		How efficient was this process at the level of Convention institutions? (qualitative)	

Text boxes

Box 1: Feedback from reporting entities based on e-SMART criteria

Performance indicators

Affected country Parties (ACPs) reported on 14 performance indicators. In both reporting exercises, they experienced the most problems with the measurability of performance indicators, while their relevance and time-bound criteria were found the least problematic. In 2012, performance indicators CONS-O-1, CONS-O-3 and CONS-O-4 (measuring OO 1: Advocacy, awareness raising and education) remain the most problematic to report on. In particular, they reported problems with CONS-O-1 (“number of information events”).

Developed country Parties (DCPs) reported on 10 performance indicators, often experiencing problems with their measurability. In particular, the indicators which posed the most problems were CONS-O-1 and CONS-O-4 (“number of desertification/land degradation and drought (DLDD)-related education initiatives”).

Subregional entities reported on 13 performance indicators. They found all indicators to be specific and indicated that CONS-O-11 and CONS-O-13 fully meet the e-SMART (economic – Specific – Measurable – Achievable – Relevant – Time-bound) criteria. Two subregional reporting entities found particular aspects of the other performance indicators problematic. It must be considered, however, that only three subregional entities submitted their reports in 2012.

Mandatory indicators for strategic objectives 1–3 and their associated metrics

Only a few Parties provided specific comments on the effectiveness of the indicators on strategic objectives (SOs) 1–2 (“proportion of the population living below the poverty line” and “land cover status”) and their associated metrics (“poverty rate”, “land cover” and “land productivity”). In particular, 34 ACPs commented on “poverty rate”, 28 on “land cover” and 17 on “land productivity”, thereby only allowing for the formulation of specific recommendations.

The most frequently reported problems include the high costs for data monitoring and data collection, the lack of financial resources, unclear methodologies for data collection, frequency of the updates (most datasets have longer update cycles than the indicators), difficulties in establishing clear links between the indicator/metrics and the implementation of the Convention.

Impact indicators for strategic objective 4

Both ACPs and DCPs found the specificity criterion of the e-SMART methodology the most problematic for indicators relating to SO 4, in particular indicator SO-4-2 (reported as problematic by one third of DCPs). In addition, almost one third of ACPs found the most problematic indicators to be SO-4-3 and SO-4-6. Since four DCPs and no ACPs provided further comments on one indicator for SO-4, only limited conclusions can be drawn.

Box 2: Resources employed for developing and maintaining the performance review and assessment of implementation system (PRAIS) portal^a

Performance review and assessment of implementation system (PRAIS) project, component 3: Knowledge management system, monitoring and evaluation, and dissemination

Cost of component 3, including portal: EUR 655,000, corresponding to nearly 27 per cent of total costs of the project funded by the Global Environment Facility

Cost of web portal: EUR 71,000 (11 per cent), corresponding to less than 3 per cent of the total costs

Duration: January 2010–December 2012

Total cost of the project: USD 2.4 million

Planned funding: GEF: USD 2.6 million; secretariat, GM and national contributions from Parties: USD 5.4 million; European Commission = EUR 600,000; United Nations Environment Programme World Conservation Monitoring Centre: USD 50,000

Total disbursed (resources mobilized): about USD 7.4 million

^a Source: Terminal evaluation of the PRAIS project by the Evaluation Office of the United Nations Environment Programme. December 2012; secretariat.

Box 3: Financial resources used for reporting

Sources: secretariat; performance review and assessment of implementation system (PRAIS) reports.

2010–2011 budget: EUR 72,000 (about USD 95,000), each available to the Committee for the Review of the Implementation of the Convention (CRIC) and the Committee on Science and Technology (CST)

2012–2013 budget: EUR 76,000 (about USD 100,000), each available to the CRIC and CST

Human resources and financial resources used by the secretariat and the Global Mechanism (GM) for reporting

Sources: secretariat; PRAIS reports.

Human resources (data are only available for the fourth reporting cycle):

An average of 35.5 people were involved in each leg of the fourth reporting process at the secretariat and the Global Mechanism (GM) for a total of 4,084 person days or about 18.6 person years. The secretariat contributed with 4,077 person days and an average of 20.5 people, while the GM contributed with 15 people and 7 person days (the latter only refers to the resources made available in the second leg). Most of the resources were employed in the first leg (about 90 per cent of all resources). These accounts include additional resources which were made available by the secretariat for the refinement of impact indicators, corresponding to over 9 per cent of all resources or about 374 person days.

Financial resources (data are only available for the fourth reporting cycle):

Over USD 2.7 million were dedicated to the fourth reporting process by the secretariat and the GM. This includes about USD 550,000 for the refinement of impact indicators and templates for strategic objectives 1–3. Most of the resources (nearly 60 per cent

of all resources) were made available in the first leg. About 76 per cent of the total financial resources were deployed by the secretariat, while the GM provided 24 per cent or USD 650,000.

These accounts include additional resources which were provided by the secretariat for the refinement of impact indicators, corresponding to nearly 20 per cent of all resources made available.

Box 4: Resources invested in reporting under the United Nations Convention to Combat Desertification

Financial resources

The total amount of resources from national budgets employed for reporting under the United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD) has decreased by about 25 per cent from nearly USD 2 million in 2010 to just over USD 1.5 million in 2012.

However, the average amount of national budget invested per country has increased by 20 per cent to just over USD 26,000. On the other hand, developed country Parties (DCPs) have on average used less of their national budgets with respect to the previous reporting cycle (–25 per cent), while affected country Parties (ACPs) have increased their budget by nearly 30 per cent. These averages have been calculated considering only the Parties which provided information on invested amounts.

In addition, Global Environment Facility (GEF) funds were also made available to a number of eligible affected country Parties (ACPs) for a total of USD 1.9 million (an average of USD 52,000 per country; 40 countries reported to have received GEF funds).

The total amount disbursed from national budgets, the GEF and UNCCD institutions decreased from nearly USD 7 million to about USD 4.5 million, corresponding to a drop of 36 per cent with respect to 2010. External resources also decreased from USD 3.4 to 1.9 million, corresponding to a drop of about 45 per cent.

Similarly, the average total resources invested per report decreased by 15 per cent in the second leg with respect to the first leg, from over USD 55,000 to about USD 47,000. This was mainly due to the decrease of the average contributions from UNCCD institutions (–10 per cent) and external sources (–27 per cent), part of which were used for capacity development. These estimates were derived by averaging the total costs by the number of reports from country Parties and subregional entities.

This analysis seems to indicate a clear link between the amount of resources made available by UNCCD and other institutions for reporting and the number of country Parties, in particular ACPs, which submitted their reports.

Human resources^a

In 2012, over 2,800 persons were involved in UNCCD reporting, 47 persons on average for ACPs (about the same as in 2010) and 12 for DCPs (more than halved with respect to 2010).

An average 82 person days were invested for ACPs (nearly the same as in 2010), while 55 person days were invested for DCPs (almost halved with respect to 2010).

^a This assessment is based on the results of the analysis of additional information presented in ICCD/CRIC(11)/15.

Tables and figures

Table 1
Activities and resources for the refinement of impact indicators for strategic objectives 1–3

Scientific peer review	
Duration	9 months (9/2010–5/2011)
Financial resources	EUR 98 000
Human resources	110 person days
Participation	104 experts (scientists, Parties, United Nations agencies and representatives from intergovernmental organizations (IGOs))
Pilot impact indicator tracking exercise	
Duration	4 months (07/2011–10/2011)
Financial resources	EUR 319 000
Human resources	approx. 154 person days, 2 persons (secretariat)
Participation	11 affected country Parties (ACPs), 1 institution
Ad Hoc Advisory Group of Technical Experts on Impact Indicator Refinement	
Duration	14 months (7/2012–8/2013)
Financial resources	EUR 89 000
Human resources	110 person days
Participation	15 members of the Ad Hoc Advisory Group of Technical Experts on Impact Indicator Refinement (AGTE), consultations: participants in the third special session of the Committee on Science and Technology (representatives of 95 Parties, 5 United Nations agencies, 4 IGOs and 10 civil society organizations, as well as 189 scientists) and 20 stakeholders (Parties and representatives of institutions)

Total support to technical and scientific activities	
Duration	36 months (9/2010–8/2013)
Financial resources	EUR 506 000
Human resources	About 374 person days (ca. 1.7 person years)
Participation	Wide participation from the scientific community and stakeholders (over 300 scientists and technical experts from a wide representation of ACPs and other stakeholders (including Members of the Ad Hoc Group on Technical Advice - AGTE: representatives of 95 country Parties or about 60 per cent of ACPs were consulted).

Table 2
Reporting statistics

Reporting entity	First cycle		Second cycle		Third cycle		Fourth cycle, first leg		Fourth cycle, second leg		Number of reports due or expected
	Nr. of reports	%	Nr. of reports	%	Nr. of reports	%	Nr. of reports	%	Nr. of reports	%	
ACPs	120	72 %	139	83 %	138	83 %	112	67 %	80	48 %	167
DCPs	18	40 %	22	49 %	20	44 %	14	31 %	12	27 %	45
IGOs	20		17		23		2		0		
CSOs	1		2		1		21		0		
GEF							1		1	100 %	1
GM							1		1	100 %	1
UNCCD secretariat							1		1	100 %	1
RAPs									0	0 %	3
SRAPs									3	23 %	13
Total reports	159		180		182		152		98		231
Total reports from country Parties and subregional entities	138		161		158		126		95		212
%	61%		71%		69%		55%		42%		

Abbreviations: ACP = affected country Party; CSO = civil society organization; DCP = developed country Party; GEF = Global Environment Facility; GM = Global Mechanism; IGO = intergovernmental organization; RAP = regional action programme; SRAP = subregional action programme; UNCCD = United Nations Convention to Combat Desertification.

Notes: Reporting percentages have been calculated using the current list of UNCCD reporting entities (2012).

Reporting statistics have been compiled from various sources: first three reporting cycles (source: secretariat); fourth reporting cycle (source: PRAIS portal).

Table 3
Financial resources invested for reporting
 (United States dollars)

<i>Item</i>	<i>ACP national budgets^a</i>	<i>DCP national budgets^a</i>	<i>Total national budgets^a</i>	<i>GEF</i>	<i>European Commission (EC)</i>	<i>UNEP-WCMC</i>	<i>GM</i>	<i>UNCCD secretariat^b</i>	<i>Additional funds made available by the secretariat^c</i>	<i>Total UNCCD institutions</i>	<i>Total</i>	<i>Total excluding external resources (GEF, EC, UNEP)</i>
First leg ^d Total	1 667 766	298 052	1 965 818	2 545 454	789 474	50 000	500 000	1 123 000	0	5 007 928	6 973 746	3 588 818
Per country	20 590	33 117	21 982	NA								
Second leg Total	1 343 027	177 317	1 520 344	1 856 455	0	0	150 000	400 000	548 684	2 955 139	4 475 484	2 619 029
Per country	26 334	25 331	26 203	52 000								
Change Per country	28 %	-24 %	20 %	NA								
Total	-19 %	-41 %	-23 %	-27 %			-70 %	-64 %		-41 %	-36 %	-27 %
Fourth reporting cycle Total	3 010 794	475 369	3 486 163	4401909	789 474	50 000	650 000	1 523 000	548 684	7 963 067	11 449 230	6 207 847

^a Amounts from national budgets are derived from national reports; averages are calculated only considering country Parties which have provided information on invested amounts.

^b Amounts received by reporting subregional action programmes (SRAPs) are included in the secretariat budget (one SRAP reported USD 15,000).

^c Additional sources include the costs of the refinement of impact indicators (peer review and pilot tracking exercise).

^d Data for both legs are based on reports delivered as of December 2012.

Abbreviations: ACP = affected country Party; DCP = developed country Party; GEF = Global Environment Facility; NA = not applicable; UNCCD = United Nations Convention to Combat Desertification; UNEP-WCMC = United Nations Environment Programme World Conservation Monitoring Centre.

Table 4
Distribution of financial resources invested by Parties, Convention institutions, the Global Environment Facility and other international organizations in reporting^a

(United States dollars)

<i>Item</i>		<i>National budgets</i>	<i>Global Environment Facility</i>	<i>European Commission</i>	<i>UNEP/WCMC</i>	<i>Global Mechanism (GM)</i>	<i>UNCCD secretariat^b</i>	<i>Additional funds made available by the secretariat^c</i>	<i>Total institutions</i>	<i>Total secretariat + GM</i>	<i>Total external</i>	<i>Total</i>
First leg ^d	Total	1 965 818	2 545 454	789 474	50 000	500 000	1 123 000	0	5 007 928	1 623 000	3 384 928	6 973 746
	Per country	15 602	20 202	6 266	397	3 968	8 913	0	39 745	12 881	26 865	55 347
Second leg	Total	1 520 344	1 856 455	0	0	150 000	400 000	548 684	2 955 139	1 098 684	1 856 455	4 475 484
	Per country	16 004	19 542	0	0	1 579	4 211	5 776	31 107	11 565	19 542	47 110
Change	Per country	3%	-3%			-60%	-53%		-22%	-10%	-27%	-15%
	Total	-23%	-27%			-70%	-64%		-41%	-32%	-45%	-36%
Total fourth reporting cycle	Total	3 486 163	4 401 909	789 474	50 000	650 000	1 523 000	548 684	7 963 067	2 721 684	5 241 383	11 449 230
	Per country	15 774	19 918	3 572	226	2 941	6 891	2 483	36 032	12 315	23 717	51 806
	Total in USD million	3.5	4.4	0.8	0.1	0.7	1.5		8.0	2.7	5.2	11.4

^a Average support per report include all reports received by country Parties and subregional entities.

^b Amounts received by reporting subregional action programmes (SRAPs) are included in the secretariat budget (one SRAP reported USD 15,000).

^c Additional funding includes the costs for the peer review, the pilot tracking exercise, but not the costs for the AGTE.

^d Data for both legs are based on reports delivered as of December 2012.

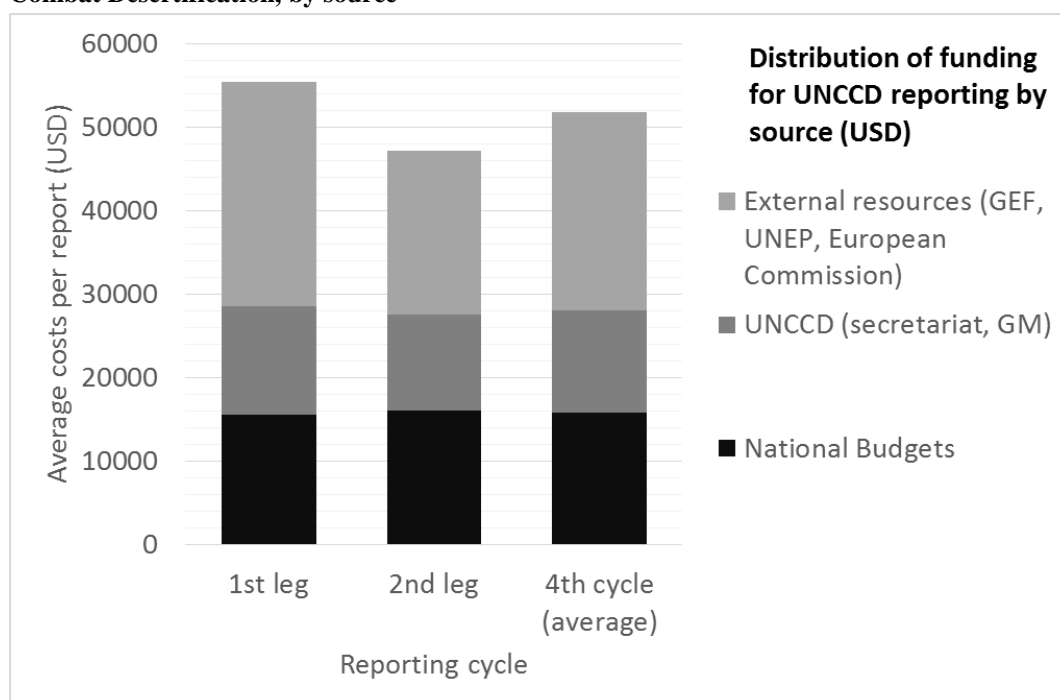
Abbreviations: UNEP-WCMC = United Nations Environment Programme World Conservation Monitoring Centre.

Table 5
Human resources invested by Convention institutions for reporting

		<i>Global Mechanism</i>	<i>UNCCD secretariat</i>	<i>Total</i>
First leg	<i>Number of staff involved</i>	15	20	35
	<i>Number of person days</i>		3 600	3 600
Second leg	<i>Number of staff involved</i>	15	21	36
	<i>Number of person days</i>	7	103	110
Change second leg – first leg	<i>Number of person days</i>	NA	-97%	-97%
Additional activities (refinement of impact indicators and templates for SOs 1, 2 and 3)	<i>Number of staff involved</i>		3	
	<i>Number of person days</i>		374	374
Fourth reporting cycle	<i>Number of staff involved</i>			
	<i>Number of person days</i>	7	4 077	4 084
Total	<i>Person years</i>		18.5	18.6

Abbreviations: NA = not applicable; SO = strategic objective; UNCCD = United Nations Convention to Combat Desertification.

Figure 1
Distribution of funding invested in reporting under the United Nations Convention to Combat Desertification, by source



Abbreviations: GEF = Global Environment Facility; GM = Global Mechanism; UNCCD = United Nations Convention to Combat Desertification; UNEP = United Nations Environment Programme.

Annex IV

[English only]

List of adopted indicators and targets and their current status

Operational objective	Outcome	Indicator number	Indicator name	Affected	SRAPs/RAPs	Developed	United Nations agencies and IGOs	GEF	UNCCD secretariat	GM	Global target	Key messages of the performance review and assessment of implementation system (PRAIS) 2012–2013
OO 1: Advocacy, awareness raising and education	1.1	CONS-O-1	Number and size of information events organized on the subject of desertification/land degradation and drought (DLDD) and/or DLDD synergies with climate change and biodiversity, and audience reached by media addressing DLDD and DLDD synergies.	✓	✓	✓	✓	✓			By 2018, 30 per cent of the global population is informed about DLDD and DLDD synergies with climate change and biodiversity.	Almost 12,000 events were organized in both 2010 and 2011, two thirds in Africa. According to information provided for the last biennium, 38.7 per cent of the global population would be informed about DLDD and/or DLDD synergies with climate change and biodiversity. In developed country Parties (DCPs), the number of information events and the number of participants decreased in 2011 compared with 2010 by 17 per cent and by 19 per cent, respectively. Even though the target has been reached, the variation among regions remains large, however: between 20.5 per cent (Northern Mediterranean) and 42.3 per cent (Asia).
	1.2	CONS-O-2	Number of official documents and decisions at international, regional and subregional levels relating to DLDD issues.						✓		By 2010 the Convention website has been restructured and includes a thematic database on relevant decisions and documents as part of the PRAIS.	While 15 DLDD-related decisions taken by international governing bodies were recorded in 2010, there were only 2 in 2011. Such a decrease is primarily due to the fact that several decision-making bodies relevant to United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD) processes do not convene annually. One decision was recorded at the regional level, in 2010. In 2010, the secretariat restructured its website and included a thematic database on relevant decisions and documents as part of the PRAIS. Hence, the target is achieved.
	1.3	CONS-O-3	Number of civil society organizations (CSOs) and science and technology institutions (STIs) participating in the Convention processes.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	A steady growth in the participation of CSOs and STIs in the Convention processes is recorded along the implementation period of The Strategy.	More than 6,500 CSOs and 1,900 STIs were involved in DLDD-related projects and programmes in the past biennium, and an increasing trend in the numbers of both CSOs and STIs has been recorded since 2008. The highest number of active CSOs and STIs is reported by Asia followed by Africa and Latin America and the Caribbean (LAC). At the global level, there was a slight decrease in CSOs (minus 2.5 per cent) and an increase in STIs (plus 6.6 per cent) between 2010 and 2011. The large majority of governments reported that they are undertaking concrete initiatives to increase the number of CSOs and STIs involved in DLDD-related activities. No trends between the 2010 and the 2012 reporting cycles could be captured for the Northern Mediterranean (NMED) and Central and Eastern Europe (CEE). Even though the participation of CSOs is steadily increasing at the national and global level, the participation of their representatives in the governing bodies has decreased. Compared to the previous reporting cycle, there was a decrease of 37.5 per cent of CSO representatives funded to attend the Conference of the Parties (COP) and a decrease of 72.4 per cent of those funded to attend the intersessional sessions of the subsidiary bodies.
			CONS-O-4	Number and type of DLDD-related initiatives of CSOs and STIs in the field of education.	✓	✓	✓	✓	✓			A steady growth in the number of DLDD-related education initiatives undertaken by CSOs and STIs is recorded along the implementation period of The Strategy.

Operational objective	Outcome	Indicator number	Indicator name								Global target	Key messages of the performance review and assessment of implementation system (PRAIS) 2012–2013
				Affected	SRAPs/RAPs	Developed	United Nations agencies and IGOs	GEF	UNCCD secretariat	GM		
OO 2: Policy framework	2.1 2.2 2.3	CONS-O-5	Number of affected country Parties (ACPs), subregional and regional entities to have finalized the formulation/revision of NAPs/SRAPs/RAPs aligned with The Strategy, taking into account biophysical and socioeconomic information, national planning and policies, and integration into investment frameworks.	✓	✓						By 2014, at least 80 per cent of ACPs, subregional and regional entities have formulated/ revised a NAP/SRAP/RAP aligned with The Strategy.	Only 11 countries had an aligned NAP at the end of 2011. Reaching the target of 80 per cent of affected countries having their NAP aligned with The Strategy by 2014 therefore remains a major challenge, both for those countries and the institutions supporting them, as approximately 120 countries would need to formulate or align their NAP over a period of 3 years. However, those countries that did align their NAPs included biophysical and socioeconomic baseline information and an assessment of barriers to SLM. Only 1 country included its NAP in an integrated investment framework (IIF).
	2.4	CONS-O-6	Number of partnership agreements established within the framework of the Convention between DCPs/United Nations agencies and intergovernmental organizations (IGOs), and ACPs.			✓	✓	✓			By 2014 at least two UNCCD related partnership agreements are active in each ACP.	DCPs reported partnership agreements under the framework of the UNCCD with 52 ACPs, 4 subregions and 3 regions in the last 2 reporting periods. Many DCPs have no such partnership agreements at all, and only 4 of them reported their intention to establish such agreements in the next two bienniums. More than twice the number of such agreements established in the reporting period 2010–2011 were not set within the framework of the UNCCD. These figures are nevertheless of limited significance because of the small number of reports received from DCPs and IGOs. A higher response from these reporting entities would undoubtedly facilitate the understanding and increase the reliability of data regarding partnership agreements.
	2.5	CONS-O-7	Number of initiatives for the synergistic planning/programming of the three Rio conventions or mechanisms for joint implementation, at all levels.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	By 2014, each ACP has either one joint national plan in place or functional mechanism(s) to ensure synergies among the three Rio conventions.	At the end of 2011, 92 out of 116 ACPs reported the existence of synergetic mechanisms in the last two reporting periods. This indicates that, if the end of 2011 is taken as the benchmark, approximately 80 per cent of the target would have been achieved. Sixty per cent of the ACPs received support for synergetic initiatives. Without the extension of support, it is unlikely that the target of having at least one synergetic initiative in place by 2014 in all ACPs will be reached. If the plans on which the DCPs, the Global Environment Facility (GEF), the Global Mechanism (GM) and the secretariat reported on are implemented, it should be possible to get closer to the target in the three years that remain until the date set for its achievement.
OO 3: Science, technology and knowledge	3.1 3.2	CONS-O-8	Number of ACPs, subregional and regional entities to have established and supported a national/subregional/regional monitoring system for DLDD.	✓	✓	✓	✓	✓			By 2018, at least 60 per cent of ACPs, subregional and regional reporting entities have established and supported national monitoring systems for DLDD.	ACPs had a solid base of information on DLDD upon which to draw for planning and reporting purposes. 43 out of 115 ACPs (or 37 per cent) have a DLDD-specific national monitoring system. While this falls short of the target to be achieved by 2018, it is encouraging that 38 additional countries (or 33 per cent) have a monitoring system that can partially cover DLDD. It is noteworthy that the overwhelming majority of support by DCPs was directed to monitoring systems that are not specifically dedicated to DLDD, although mainly provided within the framework of UNCCD-related initiatives. In order to achieve the target, further efforts could also be made to expand these monitoring systems to become fully-fledged DLDD-specific systems.

Operational objective	Outcome	Indicator number	Indicator name	Affected	SRAPs/RAPs	Developed	United Nations agencies and IGOs	GEF	UNCCD secretariat	GM	Global target	Key messages of the performance review and assessment of implementation system (PRAIS) 2012–2013
		CONS-O-9	Number of ACPs, subregional and regional entities reporting to the Convention along revised reporting guidelines on the basis of agreed indicators.	✓	✓						By 2018, at least 90 per cent of ACPs, subregional and regional entities report to the Convention in compliance with the new reporting guidelines.	In 2012, ACPs reported for the first time using impact indicators for SOs 1–3. It is very encouraging that only one reporting Party did not report on these indicators at all, and only 7 countries reported on only 1 out of the 2 indicators considered to be the minimum reporting requirement. A total of 63 countries provided a response to both compulsory indicators, which can be considered a good result bearing in mind that this is the first round of reporting on impact indicators. A total of 43 of the countries used common baselines and methodologies as defined by the Committee on Science and Technology (CST), which is lower than the 90 per cent target set to be achieved by 2018, but is nevertheless a good figure.
	3.3 3.4	CONS-O-10	Number of revised NAPs/SRAPs/RAPs reflecting knowledge of DLDD drivers and their interactions, and of the interaction of DLDD with climate change and biodiversity.	✓	✓						By 2018, at least 70 per cent of revised NAPs/SRAPs/RAPs have successfully gone through a quality self-assessment.	At the end of 2011, out of 11 countries that had their NAP aligned, 10 (91 per cent) had successfully gone through a quality self-assessment. The country that did not fully perform such an assessment stated that it planned to do so in 2014–2015. Nominally, if measured at the end of 2011, the target would have been achieved, but, given the relatively small number of countries, the percentage does not necessarily provide a good gauge, as this indicator needs to be read in conjunction with indicator CONS-O-5, which measures the number of ACPs that have a NAP aligned to The Strategy. Given that the current level of achievement of target associated with that indicator (i.e. “by 2014, at least 80 per cent of ACPs, subregional and regional entities have formulated/revised a NAP/SRAP/RAP aligned to The Strategy”) is very low (12 countries have a NAP aligned with The Strategy, which is approximately 7 per cent of all ACPs), it is very unlikely that by 2018, 70 per cent of all ACPs (approximately 95 countries) will have successfully gone through a quality self-assessment. However, it is encouraging that those countries that did align their NAP also successfully performed the quality self-assessment.
	3.5	CONS-O-11	Type, number and users of DLDD-relevant knowledge-sharing systems at the global, regional, subregional and national levels described on the Convention website.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	By 2010 the Convention website has been restructured and includes a thematic database on knowledge-sharing systems as part of the PRAIS.	As of August 2011, the Convention website includes a database on knowledge-sharing systems as part of the PRAIS. The secretariat compiled all the links to knowledge-sharing systems submitted by Parties and other reporting entities and made them available on the PRAIS portal sorted by region, subregion and country. The target has thus been achieved, although with some delay; the information required for the compilation of the database was made available by Parties and other reporting entities only in late 2010.
	3.6	CONS-O-12	Number of science and technology networks, institutions or scientists engaged in research mandated by the COP.						✓		No target needs to be defined.	For 2010, the secretariat reported that two scientific networks, one scientific and research institution and 84 individual scientists were engaged in research mandated by the COP. In 2011, one scientific network, five scientific/research institutions and 146 individual scientists were engaged in such activities.
OO 4: Capacity-building	4.1 4.2	CONS-O-13	Number of countries, subregional and regional reporting entities engaged in building capacity to combat DLDD on the basis of National Capacity Self-Assessments (NCSA) or other methodologies and instruments.	✓	✓	✓	✓	✓			At least 90 per cent of affected country Parties, subregional and regional reporting entities implement DLDD-specific capacity-building plans, programmes or projects.	A large number of capacity-building initiatives took place in both 2010 and 2011 worldwide. As reported during the last reporting process, initiatives that were not generated by the NCSA were significantly more common than those that were, despite the fact that the NCSA is by far the most frequently used method in assessing capacity-building needs. It would be interesting to investigate the reasons for this, especially since information provided by DCPs demonstrate that international support is primarily reaching initiatives outside the framework of the NCSA.

Operational objective	Outcome	Indicator number	Indicator name	Affected	SRAPs/RAPs	Developed	United Nations agencies and IGOs	GEF	UNCCD secretariat	GM	Global target	Key messages of the performance review and assessment of implementation system (PRAIS) 2012–2013
OO 5: Financing and technology transfer	5.1	CONS-O-14	Number of ACPs, subregional and regional entities whose investment frameworks, established within the integrated financing strategy (IFS) devised by the GM or within other integrated financing strategies, reflect the leveraging of national, bilateral and multilateral resources for combating desertification and land degradation.	✓	✓	✓	✓	✓		✓	By 2014, at least 50 per cent of ACPs, subregional and regional entities have developed integrated investment frameworks.	A positive trend (+92 per cent) was observed in the number of countries having established an IIF since 2008–2009. Within the group of countries that completed their IIF, a positive trend exists for those who did so based on their NAP alignment (+36 per cent). Support from donor groups and institutions has also increased. While these trends are positive, additional efforts are required from those countries not having established an IIF yet, and from their development partners, for the target of 50 per cent to be reached by 2014. At the end of the reporting cycle, 24 countries had an IIF, up from 12 in the last reporting cycle. Fifteen of the countries that had at least one IIF stated that it was based on their national action programme (NAP). ACPs are invited to step up their efforts to submit project proposals to multilateral financial institutions, facilities and funds, and to take advantage of support provided for this purpose.
	5.2	CONS-O-15	Amount of financial resources made available by DCPs to combat DLDD.			✓					No targets have been set for this indicator.	Nine DCPs submitted their report for 2010–2011, compared to 14 in the previous biennium (–35 per cent). They reported a total of USD 1.28 billion made available for DLDD-related activities, compared to a total of USD 2.73 billion for the previous biennium (–53 per cent). Among the main reasons for this decreasing trend, most DCPs indicated that resources for the UNCCD suffered from reductions in the availability of resources for development cooperation in general and from competition from other development cooperation frameworks.
			CONS-O-16	Degree of adequacy, timeliness and predictability of financial resources made available by DCPs to combat DLDD.	✓	✓						No targets have been set for this indicator.
	5.3	CONS-O-17	Number of DLDD-related project proposals successfully submitted for financing to international financial institutions, facilities and funds, including the GEF.	✓	✓		✓	✓			A steady growth in the number of DLDD-related successfully submitted project proposals is recorded along the implementation period of The Strategy.	A total of 302 projects were submitted for financing to international financial institutions in the reporting period, mainly by African ACPs, compared to 295 in the previous reporting cycle. Nearly 500 projects were ongoing in the reporting period, 40 per cent of which are in Asia. Among the reasons for the increasing trend in project proposals, countries reported more transparent application procedures as well as an increased capacity to prepare applications and the existence of an IFS. Multilateral institutions remain by far the most significant partners of ACPs for the financing of DLDD-related projects. The GEF reported having approved 31 per cent more projects than in the previous biennium, for a total amount of approx. USD 2.5 billion. However, 75 per cent of the reporting countries were not satisfied with the level of resources mobilized and reported plans to increase it.

Operational objective	Outcome	Indicator number	Indicator name	Affected	SRAPs/RAPs	Developed	United Nations agencies and IGOs	GEF	UNCCD secretariat	GM	Global target	Key messages of the performance review and assessment of implementation system (PRAIS) 2012–2013
	5.5	CONS-O-18	Amount of financial resources and type of incentives which have enabled access to technology by ACPs.	✓	✓						<p>A steady growth in the financial resources allocated to facilitate access to technology by ACPs is recorded along the implementation period of The Strategy.</p> <p>A steady growth in the number of economic and policy incentives reported upon is recorded along the implementation period of The Strategy.</p>	Over USD 6 billion were allocated to facilitate technology transfer in each year of the reporting period, representing a three-fold increase from the previous biennium. The establishment of policy, regulatory and financial incentives to facilitate access to technology were reported as having contributed significantly to this result. If compared to the previous reporting cycle, the number of submitted project proposals increased slightly, and both the number of ongoing projects and the total amount of resources mobilized decrease. However, 86 per cent of ACPs considered the resources allocated to the facilitation of technology transfer insufficient, and reported plans to create or reinforce an enabling environment for technology transfer in the coming years and increase support from the national financial and credit systems. The availability of numerous and different types of mechanisms and incentives appears as a positive factor to effectively support the mobilization of resources for UNCCD implementation.

Strategic objective	Outcome	Indicator number	Indicator name	Affected	SRAPs/RAPs	Developed	United Nations agencies and IGOs	GEF	UNCCD secretariat	GM	Global target	Key messages of the PRAIS 2012–2013
SO 1	S.2		Proportion of the population living below the poverty line – poverty rate	✓	✓							A total of 71 countries, or about 42 per cent of all ACPs, provided information on impact indicators on SOs 1–3. However, not all Parties delivered quantitative information, resulting in global data coverage varying from 7 to 36 per cent, depending on the specific question. Due to the highly specialized/scientific nature of the information required, the coverage and comparability of reported national data have in general not been sufficient for obtaining statistically representative results from the analyses. Yet, it enabled a first set of baseline data to be derived and provided useful insights on how to further improve the process in the future.
SO 2	S.5		Land cover status – land cover	✓	✓							
			Land cover status – land productivity	✓	✓							
SO 3												No mandatory indicators have been adopted by the COP for SO 3.
SO 4		SO4-1	Percentage change in multilateral donor contributions for UNCCD-related activities				✓	✓				The GEF reported commitments of USD 8.4 million in 2010 and USD 52.2 million in 2011, with a total amount of USD 60.6 million for the biennium and a fivefold increase from the first to the second year of the reporting cycle. This sharp increase in 2011 is mainly due to a high increase of financial commitments by the GEF in Africa. With one entity reporting for this period, it is impossible to

Strategic objective	Outcome	Indicator number	Indicator name	Affected	SRAPs/RAPs	Developed	United Nations agencies and IGOs	GEF	UNCCD secretariat	GM	Global target	Key messages of the PRAIS 2012–2013
												gauge the scale of the total commitments by IGOs and multilateral development finance institutions. Other large investors such as the multilateral development banks should be encouraged to report in the future.
		SO4-2	UNCCD share of bilateral Official Development Assistance		✓							The total financial commitments by those that reported for the period was USD 226.2 million. The data showed that Africa was the region that received the largest share of financial commitments, while Asia was the region with the highest increase of commitments within the reporting period (between 2010 and 2011). Financial commitments by DCPs remained relatively stable or increased from 2010 to 2011, with the exception of one country which made one single large commitment (representing 90 per cent of the total commitment for that country) in 2010. The total amount of bilateral Official Development Assistance for the reporting period 2010–2011 was USD 16.1 billion, mainly targeting Africa (51 per cent), followed by LAC (15 per cent) and Asia (9 per cent).
		SO4-3	Percentage change in domestic financial commitments to UNCCD implementation	✓	✓							The total amount of resources committed by ACPs through their domestic budgets for UNCCD-related activities was USD 52.12 in the biennium. Financial commitments for a total nominal amount of USD 26.38 billion were made for Convention-related objectives from domestic public budgets in 2010; the figure decreased to 25.74 billion in 2011. A slight decrease could be noted in Africa, Asia and LAC. In the CEE region the decrease was more substantial, while Northern Mediterranean was the only region where commitments had increased at the end of the reporting period. The region with the largest share of commitments for the total period (2010 and 2011) was Asia (USD 24.34 billion), followed by LAC (USD 20.16 billion), Africa (USD 7.32 billion), the Northern Mediterranean (USD 194.16 million), and CEE (USD 64.5 million).
		SO4-4	Percentage change in contributions from innovative sources of finance for UNCCD-related activities	✓	✓	✓	✓	✓				Of the seven impact indicators adopted for SO 4, those relating to the resources mobilized from innovative sources of finance and the private sector (i.e. impact indicators SO-4-4 and SO-4-5, respectively), will be compiled through a study to be devised by the GM based on availability of resources, data and existing studies, in conformity with decision13/COP.10 and decision 14/COP.10.
		SO4-5	Percentage change in private sector and other contributions for UNCCD-related activities.									
		SO4-6	Number and type of legal and regulatory frameworks, economic incentives or other mechanisms securing or facilitating the transfer of funds for the implementation of UNCCD, at all levels	✓	✓	✓	✓	✓				In 2010, a total of 1,136 mechanisms were reported as being in place in ACPs to facilitate the mobilization of resources for the implementation of the Convention. This includes (i) laws and regulation; (ii) economic and financial incentives; (iii) cooperation frameworks; and (iv) sectoral policies. This number increased to 1,166 by the end of the reporting period. Asia was the clear frontrunner in both years as it had in place more than 70 per cent of all the mechanisms, followed by Africa. For both years, the most

Strategic objective	Outcome	Indicator number	Indicator name	Affected	SRAPs/RAPs	Developed	United Nations agencies and IGOs	GEF	UNCCD secretariat	GM	Global target	Key messages of the PRAIS 2012–2013
												cited mechanisms were sectoral policies, followed by laws and regulations, economic and fiscal incentives, and cooperation frameworks.
		SO4-7	Clear entrusting of institutional responsibilities for UNCCD implementation, at all levels	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		The overall evaluation of effectiveness of the institutional setup, responsibilities and arrangements to facilitate implementation of the Convention was fairly positive, with some fluctuations across different regions and geographical levels (international to local). Minimal differences were reported between the first and the second year of the reporting period. As a general tendency, the level of satisfaction was greater with the international-level institutional arrangements, and slowly decreased as the institutional setups at regional, subregional, national and local levels were considered.

Abbreviations: Affected = affected country Parties (ACPs); NAPs = national action programmes; SRAPs = subregional action programmes; RAPs = regional action programmes; Developed = developed country Parties (DCPs); IGOs = intergovernmental organizations; GEF = Global Environment Facility; UNCCD = United Nations Convention to Combat Desertification; GM = Global Mechanism.